

Radio FM communautaire, bientôt à Rivière-du Loup

par Réal LABERGE

RIVIÈRE-DU-LOUP — La Télévision communautaire de Rivière-du-Loup (TVCR) aura sa station FM communautaire. Le Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes (CRTC) a en effet rendu publique ces jours derniers son approbation à une demande de licence de radiodiffusion, pour l'exploitation à Rivière-du-Loup d'une station de 60,000 watts, à la fréquence 103,7 mHz.

Cette décision fait suite à un refus apporté le 24 octobre 1980 à une première demande de station FM communautaire. Le CRTC se disait alors favorable à un projet accordant davantage d'importance aux aspects culturels et sociaux de sa communauté, compte tenu de ses possibilités financières.

Prix honorant Léo Théberge

RIMOUSKI — La firme Transport Théberge Ltée, dont le siège social est à Rimouski, vient d'annoncer la création du prix Léo-Théberge, soit une bourse d'étude et deux mentions d'honneur, d'un montant de \$1,000, qui seront attribués chaque année à des étudiants de l'UQAR et du cégep de Rimouski.

Ces bourses veulent rendre hommage au fondateur de l'entreprise qui a fait sa marque dans l'essor économique régional. Une bourse de \$600 sera ainsi remise annuellement à un finissant des techniques administratives ou des sciences de l'administration fréquentant le cégep ou l'UQAR qui aura été primé par un comité de sélection. Il y aura également deux mentions d'honneur de \$200 chacune s'adressant à une au cégep et l'autre à l'UQAR. Ces prix se veulent un stimulant pour inciter les finissants à mettre leurs connaissances et leurs efforts au service du développement régional.

Les étudiants éligibles sont ceux demeurant dans la région comprise entre Cacouna et Baie-des-Sables.

Un comité de sélection formé des directeurs des départements d'administration ou de leurs délégués a été mis sur pied pour choisir les gagnants. Les remises seront faites à la fin de l'année scolaire.

TVCR, le CRTC a trouvé cette fois des arguments et des changements suffisants à une approbation estimant notamment que la demande proposait une programmation innovatrice et complémentaire aux services présentement offerts dans la région.

L'organisme gouvernemental a dit avoir noté avec intérêt que TVCR a insisté sur l'importance de traiter des événements et activités des diverses collectivités desservies, et s'est aussi engagé à établir son studio principal à Rivière-du-Loup et deux autres studios de dimension moindre en région, soit à Pohénégamook, dans le Transcontinental, et près de Trois-Pistoles, pour desservir la région des Basques.

Le CRTC a également tenu compte que TVCR entend faire appel à des bénévoles pour réaliser plusieurs de ses émissions, notamment celles qui seront faites en région, et mettre à la disposition de groupes communautaires environ 14 heures par semaine, pour des émissions libres de toute publicité.

Diffusion

La radio FM communautaire aura

une diffusion d'environ 110 heures par semaine, dont plus du tiers sera de contenu verbal et portera surtout sur la documentation, les nouvelles et les services à la communauté.

Par ailleurs, plus de la moitié des émissions sera consacrée à la formule mosaïque et près du tiers à la formule de premier plan.

Au plan musical, la station proposée adoptera la formule "MOR traditionnelle" et présentera un contenu musical diversifié en ce qui concerne la musique populaire générale. On diffusera aussi un minimum de 75 pour 100 de musique vocale de langue française, en musique générale.

Quant à la publicité, la limite permise sera d'un maximum de quatre minutes de publicité restreinte par heure, comparativement à 10 minutes pour la demande précédemment refusée.

Une autre condition posée par le CRTC, c'est que TVCR, en tant que société sans but lucratif, et devant être financée en partie par des subventions ou des prêts du gouvernement, demeurera entièrement responsable de toutes les décisions en matière de gestion et de pro-

grammation. La construction de la station devra aussi être terminée et être mise en ondes dans les 12 mois.

Autres précisions

A l'occasion de la 7e assemblée générale tenue par TVCR ces jours derniers à Rivière-du-Loup, la direction a apporté certaines précisions, entre autres que l'antenne sera érigée au Mont-Bleu, qu'un plan régional de communication sera préparé d'ici à la fin de janvier visant l'auditoire et les marchands à desservir dans le Grand-Portage, Kamouraska et les Basques.

On prévoit également une campagne de financement entre février et juin 1982, avec un objectif de \$60,000.

Pour le solde des immobilisations d'un ordre de plus de \$250,000, on prévoit une subvention de 75 pour 100, ou d'un montant de \$200,000.

La station FM communautaire sera éventuellement installée dans un local du couvent du Bon Pasteur, rue Durocher, suite à des pourparlers en cours depuis le printemps de 1981 avec les autorités municipales de Rivière-du-Loup. Le couvent a été réaménagé à des fins de service public, au cours des derniers jours.



Radio-Québec a choisi Carleton pour établir son siège social en Gaspésie / îles de la Madeleine.

Carleton, siège social de Radio-Québec en Gaspésie

MATANE — Le siège social de Radio-Québec en Gaspésie et aux îles de la Madeleine s'établira à Carleton, dans la baie des Chaleurs.

Réuni le 11 décembre, le conseil d'administration de la société d'Etat a ainsi entériné la résolution unanime des membres du comité régional gaspésien et madelinot.

L'emplacement de Carleton a été retenu devant ceux de New Richmond, Chandler, Matane, Gaspé et Sainte-Anne-des-Monts. Un communiqué émis par le comité régional indique que le choix "est conforme à une étude se référant à cinq critères:

1 — implantation du réseau d'antennes;

2 — les coûts imputables à transmission du signal;

3 — les distances moyennes à parcourir en fonction du siège social;

4 — les facilités de transport;

5 — les bassins de population.

"La résolution concernant le siège social s'est accompagnée d'une autre préconisant l'implantation de points de services, a informé l'agent d'information du comité, M. André Lavoie. Ces points de service sont pour tenir compte de la dispersion de la population et des particularités régionales manifestes." L'emplacement de ces points de service n'est pas encore désigné.

en bref

Fermé aux Fêtes

RIMOUSKI — La direction du CRSSS-01 rappelle à la population que ses bureaux, au 274 rue Potvin à Rimouski, seront fermés du 24 décembre au 3 janvier inclusivement. Le CRSSS-01 annonce d'autre part la nomination de M. André Maranda au poste de directeur adjoint aux services en commun. De 1975 à 1981, M. Maranda était coordonnateur des achats de groupe et directeur des services en commun aux Services communautaires hospitaliers de Québec.

Conventions signées

RIMOUSKI — La Sécurité Nord-Est Inc. de Rimouski et l'Union des agents de sécurité du Québec ont signé récemment le renouvellement de deux conventions collectives. Les contrats de travail couvrent environ 250 employés de la Sécurité Nord-Est Inc., répartis sur le territoire du Bas-Saint-Laurent et de la Gaspésie. Les parties patronale et syndicale se sont déclarées satisfaites des termes de ces deux ententes qui constituent un deuxième contrat collectif pour les employés.

Réélections

RIMOUSKI — Conformément aux dispositions de la loi sur les collèges, le conseil d'administration du cégep de Rimouski vient d'élire MM. Claude-Henri Gendreau et Gaston Lapointe respectivement président et vice-président du conseil. Il s'agit d'un deuxième mandat consécutif pour ces deux personnes. A la même occasion, le conseil d'administration du cégep a choisi par scrutin secret, deux membres pour faire partie du bureau exécutif. Les élus sont MM. Gaston Lapointe et Jacques Brisson. Le bureau exécutif est composé du directeur général, du président du conseil d'administration et de trois autres membres du conseil.

Comptables agréés

RIMOUSKI — Quatre étudiants de l'université du Québec à Rimouski ont réussi les examens de l'Institut canadien des comptables agréés. Il s'agit de Diane Caron, Raymond Chénard, Geneviève Emond et Daniel Gamache. Le pourcentage de réussite au Québec est de 45 pour 100. Les résultats des candidats de Rimouski, en 1981, sont de 57 pour 100. Depuis 1978, sur les 30 candidats présentés par l'UQAR aux examens, 25 les ont réussis. Ces examens se tiennent chaque année au mois de septembre et sont identiques pour l'ensemble du Canada.

Où aller dans nos régions

Bas-Saint-Laurent

— Amqui: Exposition, 7 artistes artisans présentent un **MINI-SALON DES METIERS D'ART**. Gisèle Bérubé, Laurence Crépeau, Marie-Lucie Crépeau, Fernande Arsenault, Denise Lévesque, Anne-Marie Legendre et Paul Fournier exposent émaux, céramiques, encres, cuirs, tissages, batiks et jouets en bois. Ouvert tous les jours jusqu'au 23 déc. La galerie-atelier Le Tournassin, 11-A St-Benoit.

— Causapsal: Exposition de **FRANCE BÉRUBE**. Les pièces exposées sont une série de monotypes et de dessins où l'événement structure la forme. Jusqu'au 21 déc. Ouvert de 11h à 3h sur semaine et 14h à 3h en fin de semaine. Au café La Virée.

— Rivière-du-Loup: Exposition **PE-TITS FORMATS DE NOËL** jusqu'au 24 déc. Du mar. au dim. de 13h30 à 17h ainsi que les jeu., ven. soirs de 19h à 21h. La galerie d'art Le Gôland, 460 rue Lafontaine.

Côte-Nord

— Baie-Comeau: Exposition **"REGARD SUR L'ŒUVRE D'ALBERT DUMOUCHEL"** jusqu'au 23 déc. La présente exposition est constituée de vingt estampes et dessins réalisés entre 1947-1970 et offrant un aperçu des différentes voies explorées par Dumouchel. Au

Musée de Baie-Comeau, salle Paul-Provencher, 43 rue Mance.

Charlevoix

— La Malbaie: Exposition **"L'HOMME SPECTACLE"** représentant trois héros populaires de Charlevoix. **AU HASARD DES COLLECTIONS** rétrospective des acquisitions 1976-1980. Egalement, collection permanente **LES PEINTS POPULAIRES DE CHARLEVOIX ET L'ATELIER DE TAPISSERIE** Georges-Edouard-Tremblay au salon Victory. Sam. 9h à 21h, fin de sem. 10h à 21h. Musée Laure-Conan, 30 St-André. Adm.: \$1; enf. et étud. \$0.50.

— Ile aux Coudres: Exposition du peintre **MICHEL DUGUAY** jusqu'au 20 déc. Tous les jours de 9h à 21h. Galerie d'art La Misaine, 231 des Coudriers.

Rive-Sud de Québec

— Lévis: Exposition des huiles de **CLAUDE VALLIERES** jusqu'au 20 déc. Fins de sem. seulement, ven. de 19h à 22h, sam., dim., de 14h à 17h et 19h à 22h. A l'atelier du Vieux-Lévis, 38 St-Louis.

Faites parvenir vos communiqués avant le mercredi matin, au SOLEIL, à l'attention de Louise Lépine, ou téléphonez à 647-3414.

Artistes peintres

GRANDE VENTE

35% à 60% sur nos couleurs à l'huile

TUBE

225 ml L/B 5.58

210 ml TALENS 5.99 (blanc seulement)

140 ml LIQUITEX 4.99 (blanc seulement)

40 ml Van Gogh 2.19

TOILE À PEINDRE sur faux cadre 40% sur carton 30%

choix de 32 formats

Chevalet de métal 40% Chevalet de bois 30%

sur tous nos CADRES ET PASSE-PARTOUT en magasin 30% à 50%

Reproductions encadrées en magasin 30%

HEURES D'OUVERTURE:

Lundi, mardi, mercredi, de 9h à 17h30, les jeudi et vendredi, de 9h à 21h; le samedi, de 9h à 17h.

lizotte inc.
480, rue Caron
Québec
529-9586

De bials avec la Gare Centrale

Complice d'hiver



1. Une fixation est fiable lorsqu'elle est bien adaptée à votre poids et à votre calibre. Vous éviterez ainsi des accidents regrettables. N'hésitez pas à faire appel aux conseils de la boutique spécialisée qui s'y connaît en matière de sécurité et de service.

2. Ne vous laissez plus convaincre qu'il est normal d'être inconfortable dans des chaussures de ski; la consultation d'un expert dans l'ajustement de vos bottes vous aidera à skier aisément et à prévenir des pieds endoloris.

3. Un ski nécessite une préparation soignée: des carres bien affûtés, une base plane et bien lisse. L'attention soignée de la préparation manuelle d'un spécialiste vous assurera une maîtrise parfaite de vos virages et une stabilité à haute vitesse.

4. En ski, la pleine détente exige le confort vestimentaire, alliant à la fois chaleur et élégance. Grâce aux nouveaux tissus et à la qualité exceptionnelle de la confection des importations disponibles à La Carriole, vous pourrez ainsi jouir pleinement des plaisirs de l'hiver et même de vos conquêtes d'après ski!

A SKIS **DYNASTAR**

LA CARRIOLE
boutique de ski

NORDICA

LOOK

10505 boul. Sainte-Anne/Sainte-Anne-de-Beaupré/Qc

A-8 QUÉBEC RÉGIONAL Thetford-Mines, Lotbinière, Beauceville, St-Georges, Ste-Marie, St-Joseph, Portneuf, La Malbaie, Baie-St-Paul, Ile d'Orléans

Mlle Lambert du CLSC à Plessisville

Congédiement remplacé par 8 mois de congé sans solde

par Fortunat MARCOUX
PLESSISVILLE — Pour avoir défié les autorités de l'institution, la responsable du service d'aide sociale au CLSC (centre local de services communautaires) de Plessisville, dans les Bois-Francis, Lucie Lambert, aura écopé d'une suspension de huit mois, sans salaire.

Dans un jugement qu'il vient de rendre, un tribunal d'arbitrage présidé par Me André Sylvestre en vient à la conclusion que le congédiement signifié à Mlle Lambert, le 30 mars dernier, était une mesure disciplinaire beaucoup trop sévère et, en conséquence, lui substitue une suspension de 34 semaines, sans rémunération.

Ancienne présidente du syndicat, Mlle Lambert a réintégré ses fonctions le 23 novembre dernier, à la suite d'une recommandation faite en ce sens à la direction du CLSC par le conseil d'arbitrage au moment de l'audition du grief déposée par l'employée syndiquée (CSN).

Il y a deux ans, le directeur du CLSC, M. Jean Fusey, avait enjoint la responsable du service d'aide sociale de lui remettre la liste des bénéficiaires du service d'aide sociale familiale. Mlle Lambert refusa de divulguer les renseignements demandés en prétextant que les dossiers étaient confidentiels.

Le CLSC porta l'affaire devant la cour supérieure et le juge Vincent Masson statua en sa faveur en mars dernier: "L'obligation de confidentialité prévue à l'article 7 de la loi sur les services de santé et les services sociaux ne peut faire entrave à la constitution et à l'administration des dossiers par des personnes en charge de l'établissement qui ont justement le devoir et l'obligation de ce faire; et ne peut avoir un sens tellement large que l'opération de la loi, la surveillance des fonds publics deviendrait impossible".

Fort de ce jugement, M. Fusey

soit entée en dépit du jugement défavorable de la cour supérieure.

Le tribunal statue que Mlle Lambert devra se conformer aux directives du CLSC et transmettre les informations désirées.

Les parties patronale et syndicale étaient représentées par Me Pierre Denault et M. Pierre Genest.

Que fera la CSN?

On se souvient que lors d'une manifestation organisée en faveur de Mlle Lambert à Plessisville, en mars dernier, le président de la CSN, M. Norbert Rodrigue, s'était dit prêt à mobiliser ses troupes pour défendre la confidentialité des dossiers des usagers.

Il avait déclaré que le vol et la confidentialité des dossiers était une atteinte directe à la liberté des individus, comme l'étaient le vol des domiciles, l'écoute électronique et la diffusion des dossiers médicaux.

en bref

Subvention

CHARNY — Malgré les coupures de budget, l'Office des services de garde du Québec accorde une subvention spéciale de \$18,000 à la garderie Pierrot et Colombine, de Charny. Cette somme va permettre à la garderie de se relocaliser dans une maison unifamiliale plus vaste et mieux située que les locaux dont elle dispose actuellement. La garderie peut recevoir présentement 25 enfants. Elle pourra en accueillir éventuellement un plus grand nombre. C'est l'intervention du député-ministre Jean Garon qui a permis l'obtention de cette subvention. Il s'est appuyé sur le fort taux de croissance de la population de Charny ces dernières années. Cette subvention de \$18,000 s'ajoute à une autre subvention de \$12,000 qui va au budget de fonctionnement de la garderie.

\$140,000 de plus
 ONTBRIAND — Par le biais

du programme d'aide à l'implantation des réseaux d'aqueduc, le ministère québécois des Affaires municipales versera \$139,431 de plus et portera à \$1,055,672 la subvention qu'il a accordée à la municipalité de Pontbriand, dans la circonscription de Frontenac. Cette aide représente environ 75 pour 100 du coût des travaux.

MRC de l'Amiante

THETFORD-MINES — La MRC (municipalité régionale de comté) de l'Amiante tiendra sa première réunion mercredi, le 13 janvier, à Coleraine, depuis l'obtention de ses lettres patentes en octobre dernier. Le conseil regroupant 28 maires procédera à l'élection d'un préfet et d'un préfet suppléant, à la nomination d'un secrétaire-trésorier, et à la désignation du siège social. Avec ses 49,621 habitants, la MRC de l'Amiante est la plus peuplée de sept MRC du territoire de la Beauce.

Où aller dans nos régions

Beauce

— St-Evariste: Exposition **COLLECTION PERMANENTE**, salle Napoléon-Bolduc. Dim. 12h20 à 17h. Sur rendez-vous la sem. Musée de la Haute-Beauce.

— Ste-Marie: Spectacle **LYNN CATE-N**, pianis-chanteuse. Du mer. au dim., à 21h30 tout le mois de décembre. Bar-salon Le Transit, sortie autoroute 73, Ste-Marie.

Bois-Francis

— Arthabaska: Exposition **GUY LEMIEUX**, peintre lissier, jusqu'au 20 déc. Mar. au ven. de 9h à 12h et 13h30 à 17h, sam., dim., de 13h30 à 17h. Musée Laurier, 16 rue Laurier ouest.

Charlevoix

— La Malbaie: Exposition **"L'HOMME SPECTACLE"** représentant trois héros populaires de Charlevoix. **AU HASARD DES COLLECTIONS** rétrospective des acquisitions 1976-1980. Egalement, collection permanente **LES PEINTRES POPULAIRES DE CHARLEVOIX ET L'ATELIER DE TAPISSERIE** Georges-Edouard-Tremblay au salon Victory. Sam. 9h à 21h, fin de sem. 10h à 21h. Musée Laure-Conan, 30 St-André. Adm.: \$1; enf. et étud. \$0.50.

— Ile aux Coudres: Exposition du peintre **MICHEL DUGUAY** jusqu'au 20 déc. Tous les jours de 9h à 21h. Galerie d'art La Misaine, 231 des Coudriers.

Côte-du-Sud

— La Pocatière: Exposition **COLLECTION PERMANENTE "La paroisse au tournant du siècle"**, ethnologie québécoise, histoire, sciences naturelles et exposition spéciale "Insectes et papillons". Lun. au ven., 9h à 17h, dim. 13h à 17h. Musée François-Pilote.

— Montmagny: Exposition per-

manente, comptoir d'artisanat **POPULARTI**, organisme à but non lucratif. Tous les jours de 13h à 17h, jeu., ven., 13h à 20h. Manoir Couillard-Dupuis, 2e étage, reconnu comme site historique.

Rive-Sud de Québec

— Lévis: Exposition des huiles de **CLAUDE VALLIERES** jusqu'au 20 déc. Fins de sem. seulement, ven. de 19h à 22h, sam., dim., de 14h à 17h et 19h à 22h. A l'atelier du Vieux-Lévis, 38 St-Louis.

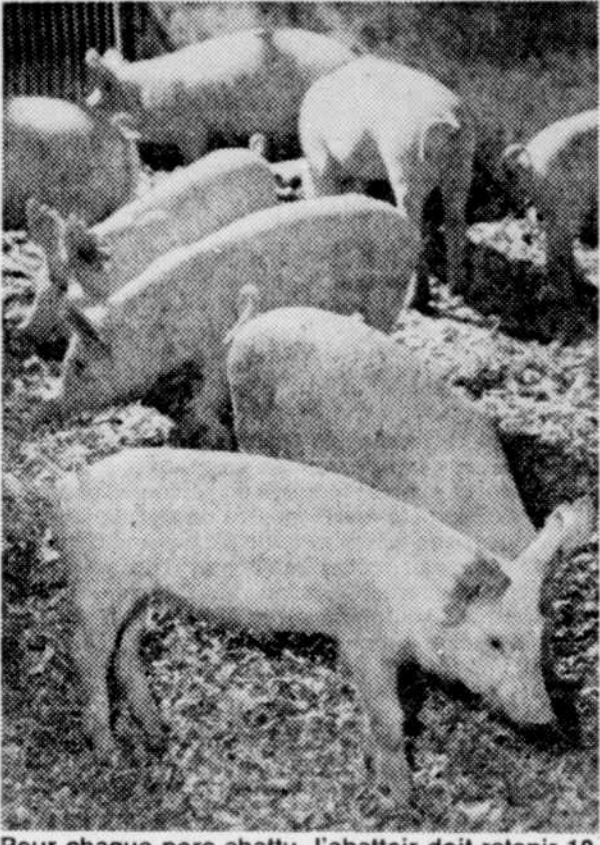
— Lévis: **EXPOSITION CADEAUX**, jusqu'au 30 déc. Les artistes du Moulin exposent en gravure, peinture, aquarelle, dessin, sérigraphie, sculpture et poésie. Moulin des Arts, 301 est Principale, St-Etienne. Jusqu'au 30 déc.

— Lévis: Spectacle de marionnettes pour enfants de 1 à 6 ans environ, par Georgette Nassif. **LE PERE NOËL CHEZ LES GITANS**, tous les jours à compter de 13h. Au mail des Galeries Chagnon. Entrée libre.

— St-Nicolas-Ouest: Exposition, huiles, aquarelles et gravures jusqu'au 19 déc. à l'atelier **GUY-BRU-NEAU**, 2510 Marie-Victorin. Tous les jours de 9h à 12h, de 14h à 16h30, et de 19h à 22h.

— St-Romuald: Concert de Noël avec le **"CHOEUR CHARLES-EUGENE-ROY"** en l'église de St-Romuald, dimanche le 20 déc. à 20h30. Un programme varié vous est offert, incluant nos chants traditionnels. Artiste invitée, Marcelle Couture-Bélisle, à l'orgue, Nicole Lemieux, et à la direction musicale, Raymond Couture. Entrée \$5. Pour informations supplémentaires, téléphoner à 839-8554.

Faites parvenir vos communiqués avant le mercredi matin, au **SOLEIL**, à l'attention de Louise Lépine, ou téléphonez à 647-3414.



Pour chaque porc abattu, l'abattoir doit retenir 10 cents.

Manif de producteurs de porcs en Beauce

par Paul-Henri DROUIN
VALLEE-JONCTION — Des producteurs de porcs de la Beauce ont manifesté ce matin, devant l'Abattoir Turcotte & Turmel, à Vallée-Jonction, en vue d'inciter les propriétaires d'abattoirs du Québec à signer une convention avec la Fédération des producteurs de porcs du Québec pour la retenue d'une contribution de 10 cents par porc abattu.

De telles manifestations devaient se dérouler également aux Salaisons Brochu, de Saint-Henri de Lévis, ainsi qu'aux abattoirs de Nicolet et de Saint-Valérien.

Ce règlement de perception de 10 cents par porc abattu a été déposé à la Régie des marchés

agricoles du Québec, par la Fédération des producteurs de porcs du Québec et c'est en date du 22 juillet dernier, que la régie l'a approuvé.

Sur une trentaine d'abattoirs importants au Québec, a déclaré au **SOLEIL**, le président du Syndicat des producteurs de porcs de la Beauce, M. Jos-Marie Pépin, de La Guadeloupe, "très peu de propriétaires d'abattoirs du Québec se sont conformés aux directives de la fédération".

La signature d'une telle convention avec les propriétaires d'abattoirs au Québec est très importante, a ajouté M. Pépin, considérant qu'en 1980, la production a été de 4,5 millions de porcs abattus dans l'ensemble des abattoirs du Québec.

Saint-Raymond monte la taxe foncière de 7 cents

par Isabelle JINCHEREAU
 (collaboration spéciale)
SAINT-RAYMOND — En présentant un budget de \$2,137,168 pour l'année 1982, le maire de la ville de Saint-Raymond, M. Richard Corriveau, a annoncé cette semaine aux contribuables une hausse de 7 cents de la taxe foncière, qui passera de \$1.83 à \$1.90. Les taxes d'aqueduc et d'égout, respectivement établies à \$65 et \$25 cette année, ont été fixées à \$70 et \$30, tandis que celle des déchets, établie à \$48, sera majorée de \$2. La taxe de déneigement, établie à \$3.10, grimpera à \$3.20, tandis que la taxe sur la valeur locative s'établira à 4.8 pour 100 de la valeur de l'immeuble.

Le budget municipal, qui a subi une hausse de \$160,000 par rapport à cette année, s'inscrit donc sous le signe de l'austérité. Les dépenses se ré-

partissent ainsi: loisirs, \$451,365; voirie, \$246,995; administration, \$217,250; autres activités, \$117,610; sécurité publique, \$99,344; aqueduc et égout, \$94,775; urbanisme et mise en valeur, \$43,200; immobilisations à même les revenus, \$22,504.

Le service de la dette passera de \$600,205 à \$737,000, grugeant 35 pour 100 des dépenses. Quant à la dette à long terme, elle se chiffrera à \$5,000,000. Le conseil prévoyait terminer son exercice financier avec un surplus de \$100,000 mais la perte subite de \$71,000 en subventions a réduit cet excédent à \$10,000. Les autorités municipales iront à nouveau sur le marché des obligations en 1982, pour une valeur de \$1,000,000.

Le conseil ne prévoit effectuer de travaux majeurs l'an prochain, sinon parachever les travaux d'aménagement du parc industriel de la ville, évalués à \$175,000.

Artistes peintres

GRANDE VENTE
35% à 60%
 sur nos couleurs à l'huile

TUBE
 225 ml L/B **5.58**
 210 ml TALENS **5.99** (blanc seulement)
 140 ml LIQUITEX **4.99** (blanc seulement)
 40 ml Van Gogh **2.19**

TOILE À PEINDRE
 sur faux cadre **40%**
 sur carton **30%**
 choix de 32 formats

Chevalet de métal 40%
Chevalet de bois 30%

sur tous nos CADRES ET PASSE-PARTOUT en magasin 30% à 50%

Reproductions encadrées en magasin 30%

HEURES D'OUVERTURE:
 Lundi, mardi, mercredi, de 9h à 17h30,
 les jeudi et vendredi, de 9h à 21h;
 le samedi, de 9h à 17h.

lizotte inc.
 480, rue Caron
 Québec
 529-9586

De bials avec la Gare Centrale

Complice d'hiver

1. Une fixation est fiable lorsqu'elle est bien adaptée à votre poids et à votre calibre. Vous éviterez ainsi des accidents regrettables. N'hésitez pas à faire appel aux conseils de la boutique spécialisée qui s'y connaît en matière de sécurité et de service.

2. Ne vous laissez plus convaincre qu'il est normal d'être inconfortable dans des chaussures de ski; la consultation d'un expert dans l'ajustement de vos bottes vous aidera à skier aisément et à prévenir des pieds endoloris.

3. Un ski nécessite une préparation soignée: des carres bien affûtés, une base plane et bien lisse. L'attention soignée de la préparation manuelle d'un spécialiste vous assurera une maîtrise parfaite de vos virages et une stabilité à haute vitesse.

4. En ski, la pleine détente exige le confort vestimentaire, alliant à la fois chaleur et élégance. Grâce aux nouveaux tissus et à la qualité exceptionnelle de la confection des importations disponibles à **La Carriole**, vous pourrez ainsi jouir pleinement des plaisirs de l'hiver et même de vos conquêtes d'après ski!

LA CARRIOLE
 boutique de ski

SKIS DYNASTAR **NORDICA** **LOOK**

10505 boul. Sainte-Anne / Sainte-Anne-de-Beaupré / Qc

En provenance de Rivière-du-Loup

Nouvelle station de radio FM communautaire en 1982

par Réal LABERGE
 RIVIÈRE-DU-LOUP — La Télévision communautaire de Rivière-du-Loup (TVCR) aura sa station FM communautaire. Le Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes (CRTC) a en effet rendu publique ces jours derniers son approbation à une demande de licence de radiodiffusion, pour l'exploitation à Rivière-du-Loup d'une station de 60,000 watts, à la fréquence 103,7 MHz.

Cette décision fait suite à un refus apporté le 24 octobre 1980 à une première demande de station FM communautaire. Le CRTC se disait alors favorable à un projet accordant davantage d'importance aux aspects culturels et sociaux de sa communauté, compte tenu de ses possibilités financières.

À la nouvelle proposition de TVCR, le CRTC a trouvé cette fois des arguments et des changements suffisants à une approbation estimant notamment que la demande proposait une programmation innovatrice et complémentaire aux services pré-

sentement offerts dans la région. L'organisme gouvernemental a dit avoir noté avec intérêt que TVCR a insisté sur l'importance de traiter des événements et activités des diverses collectivités desservies, et s'est aussi engagé à établir son studio principal à Rivière-du-Loup et deux autres studios de dimension moindre en région, soit à Pohnégamook, dans le Transcontinental, et près de Trois-Pistoles, pour desservir la région des Basques.

Le CRTC a également tenu compte que TVCR entend faire appel à des bénévoles pour réaliser plusieurs de ses émissions, notamment celles qui seront faites en région, et mettre à la disposition de groupes communautaires environ 14 heures par semaine, pour des émissions libres de toute publicité.

Diffusion
 La radio FM communautaire aura une diffusion d'environ 110 heures par semaine, dont plus du tiers sera de contenu verbal et portera surtout sur la documentation, les nouvelles et les

services à la communauté. Par ailleurs, plus de la moitié des émissions sera consacrée à la formule mosaïque et près du tiers à la formule de premier plan.

Au plan musical, la station proposée adoptera la formule "MOR traditionnelle" et présentera un contenu musical diversifié en ce qui concerne la musique populaire générale. On diffusera aussi un minimum de 75 pour 100 de musique vocale de langue française, en musique générale.

Quant à la publicité, la limite permise sera d'un maximum de quatre minutes de publicité restreinte par heure, comparativement à 10 minutes pour la demande précédemment refusée.

Une autre condition posée par le CRTC, c'est que TVCR, en tant que société sans but lucratif, et devant être financée en partie par des subventions ou des prêts du gouvernement, demeurera entièrement responsable de toutes les décisions en matière de gestion et de programmation. La construction de la station devra aussi être terminée et

être mise en ondes dans les 12 mois.

Autres précisions
 À l'occasion de la 7e assemblée générale tenue par TVCR ces jours derniers à Rivière-du-Loup, la direction a apporté certaines précisions, entre autres que l'antenne sera érigée au Mont-Bleu, qu'un plan régional de communication sera préparé d'ici à la fin de janvier visant l'auditoire et les marchands à desservir dans le Grand-Portage, Kamouraska et les Basques.

On prévoit également une campagne de financement entre février et juin 1982, avec un objectif de \$60,000.

Pour le solde des immobilisations d'un ordre de plus de \$250,000, on prévoit une subvention de 75 pour 100, ou d'un montant de \$200,000.

La station FM communautaire sera éventuellement installée dans un local du couvent du Bon Pasteur, rue Durocher, suite à des pourparlers en cours depuis le printemps de 1981 avec les autorités municipales de Rivière-du-Loup. Le couvent a été réaménagé à des fins de service public, au cours des derniers jours.

en bref

Subvention

CHARNY — Malgré les coupures de budget, l'Office des services de garde du Québec accorde une subvention spéciale de \$18,000 à la garderie Pierrot et Colombine, de Charny. Cette somme va permettre à la garderie de se relocaliser dans une maison unifamiliale plus vaste et mieux située que les locaux dont elle dispose actuellement. La garderie peut recevoir présentement 25 enfants. Elle pourra en accueillir éventuellement un plus grand nombre. C'est l'intervention du député-ministre Jean Garon qui a permis l'obtention de cette subvention. Il s'est appuyé sur le fort taux de croissance de la population de Charny ces dernières années. Cette subvention de \$18,000 s'ajoute à une autre subvention de \$12,000 qui va au budget de fonctionnement de la garderie.

\$140,000 de plus

ONTBRIAND — Par le biais

du programme d'aide à l'implantation des réseaux d'aqueduc, le ministère québécois des Affaires municipales versera \$139,431 de plus et portera à \$1,055,672 la subvention qu'il a accordée à la municipalité de Pontbriand, dans la circonscription de Frontenac. Cette aide représente environ 75 pour 100 du coût des travaux.

MRC de l'Amiante

THETFORD-MINES — La MRC (municipalité régionale de comté) de l'Amiante tiendra sa première réunion mercredi, le 13 janvier, à Coleraine, depuis l'obtention de ses lettres patentes en octobre dernier. Le conseil regroupant 28 maires procédera à l'élection d'un préfet et d'un préfet suppléant, à la nomination d'un secrétaire-trésorier, et à la désignation du siège social. Avec ses 49,621 habitants, la MRC de l'Amiante est la plus peuplée de sept MRC du territoire de la Beauce.

Où aller dans nos régions

Beauce

— St-Evariste: Exposition **COLLECTION PERMANENTE**, salle Napoléon-Bolduc. Dim. 12h20 à 17h. Sur rendez-vous la sem. Musée de la Haute-Beauce.

— Ste-Marie: Spectacle **LYNN CATE-N**, pianis-chanteuse. Du mer. au dim., à 21h30 tout le mois de décembre. Bar-salon Le Transit, sortie autoroute 73, Ste-Marie.

Bois-Francis

— Arthabaska: Exposition **GUY LEMIEUX**, peintre lissier, jusqu'au 20 déc. Mar. au ven. de 9h à 12h et 13h30 à 17h, sam., dim., de 13h30 à 17h. Musée Laurier, 16 rue Laurier ouest.

Charlevoix

— La Malbaie: Exposition **"L'HOMME SPECTACLE"** représentant trois héros populaires de Charlevoix: **AU HASARD DES COLLECTIONS** rétrospective des acquisitions 1976-1980. Egalement, collection permanente **LES PEINTS POPULAIRES DE CHARLEVOIX ET L'ATELIER DE TAPISSERIE** Georges-Edouard-Tremblay au salon Victory. Sam. 9h à 21h, fin de sem. 10h à 21h. Musée Laure-Conan, 30 St-André. Adm.: \$1; enf. et étud. \$0.50.

— Ile aux Coudres: Exposition du peintre **MICHEL DUGUAY** jusqu'au 20 déc. Tous les jours de 9h à 21h. Galerie d'art La Misaine, 231 des Coudriers.

Côte-du-Sud

— La Pocatière: Exposition **COLLECTION PERMANENTE** "La paroisse au tournant du siècle", ethnologie québécoise, histoire, sciences naturelles et exposition spéciale "Insectes et papillons". Lun. au ven., 9h à 17h, dim. 13h à 17h. Musée François-Pilote.

— Montmagny: Exposition per-

manente, comptoir d'artisanat **POPULARTI**, organisme à but non lucratif. Tous les jours de 13h à 17h, jeu., ven., 13h à 20h. Manoir Couillard-Dupuis, 2e étage, reconnu comme site historique.

Rive-Sud de Québec

— Lévis: Exposition des huiles de **CLAUDE VALLIERES** jusqu'au 20 déc. Fins de sem. seulement, ven. de 19h à 22h, sam., dim., de 14h à 17h et 19h à 22h. A l'atelier du Vieux-Lévis, 38 St-Louis.

— Lévis: **EXPOSITION CADEAUX**, jusqu'au 30 déc. Les artistes du Moulin exposent en gravure, peinture, aquarelle, dessin, sérigraphie, sculpture et poésie. Moulin des Arts, 301 est Principale, St-Etienne. Jusqu'au 30 déc.

— Lévis: Spectacle de marionnettes pour enfants de 1 à 6 ans environ, par Gergette Nassif. **LE PERE NOEL CHEZ LES GITANS**, tous les jours à compter de 13h. Au mail des Galeries Chagnon. Entrée libre.

— St-Nicolas-Ouest: Exposition, huiles, aquarelles et gravures jusqu'au 19 déc. à l'atelier **GUY-BRUNEAU**, 2510 Marie-Victorin. Tous les jours de 9h à 12h, de 14h à 16h30, et de 19h à 22h.

— St-Romuald: Concert de Noël avec le **"CHOEUR CHARLES-EUGENE-ROY"** en l'église de St-Romuald, dimanche le 20 déc. à 20h30. Un programme varié vous est offert, incluant nos chants traditionnels. Artiste invitée, Marcelle Couture-Bélisle, à l'orgue, Nicole Lemieux, et à la direction musicale, Raymond Couture. Entrée \$5. Pour informations supplémentaires, téléphones à 839-8554.

Faites parvenir vos communiqués avant le mercredi matin, au SOLEIL, à l'attention de Louise Lépine, ou téléphonez à 647-3414.



Pour chaque porc abattu, l'abattoir doit retenir 10 cents.

Manif de producteurs de porcs en Beauce

par Paul-Henri DROUIN
 VALLEE-JONCTION — Des producteurs de porcs de la Beauce ont manifesté ce matin, devant l'Abattoir Turcotte & Turmel, à Vallée-Jonction, en vue d'inciter les propriétaires d'abattoirs du Québec à signer une convention avec la Fédération des producteurs de porcs du Québec pour la retenue d'une contribution de 10 cents par porc abattu.

De telles manifestations devaient se dérouler également aux Salaisons Brochu, de Saint-Henri de Lévis, ainsi qu'aux abattoirs de Nicolet et de Saint-Valérien.

Ce règlement de perception de 10 cents par porc abattu a été déposé à la Régie des marchés

agricoles du Québec, par la Fédération des producteurs de porcs du Québec et c'est en date du 22 juillet dernier, que la Régie l'a approuvé.

Sur une trentaine d'abattoirs importants au Québec, a déclaré au SOLEIL, le président du Syndicat des producteurs de porcs de la Beauce, M. Jos-Marie Pépin, de La Guadeloupe, "très peu de propriétaires d'abattoirs du Québec se sont conformés aux directives de la fédération".

La signature d'une telle convention avec les propriétaires d'abattoirs au Québec est très importante, a ajouté M. Pépin, considérant qu'en 1980, la production a été de 4,5 millions de porcs abattus dans l'ensemble des abattoirs du Québec.

Saint-Raymond monte la taxe foncière de 7 cents

par Isabelle JINCHEREAU
 (collaboration spéciale)
 SAINT-RAYMOND — En présentant un budget de \$2,137,168 pour l'année 1982, le maire de la ville de Saint-Raymond, M. Richard Corriveau, a annoncé cette semaine aux contribuables une hausse de 7 cents de la taxe foncière, qui passera de \$1.83 à \$1.90. Les taxes d'aqueduc et d'égout, respectivement établies à \$65 et \$25 cette année, ont été fixées à \$70 et \$30, tandis que celle des déchets, établie à \$48, sera majorée de \$2. La taxe de déneigement, établie à \$3.10, grimpera à \$3.20, tandis que la taxe sur la valeur locative s'établira à 4.8 pour 100 de la valeur de l'immeuble.

Le budget municipal, qui a subi une hausse de \$160,000 par rapport à cette année, s'inscrit donc sous le signe de l'austérité. Les dépenses se ré-

partissent ainsi: loisirs, \$451,365; voirie, \$246,995; administration, \$217,250; autres activités, \$117,610; sécurité publique, \$99,344; aqueduc et égout, \$94,775; urbanisme et mise en valeur, \$43,200; immobilisations à même les revenus, \$22,504.

Le service de la dette passera de \$600,205 à \$737,000, grugeant 35 pour 100 des dépenses. Quant à la dette à long terme, elle se chiffrera à \$5,000,000. Le conseil prévoyait terminer son exercice financier avec un surplus de \$100,000 mais la perte subite de \$71,000 en subventions a réduit cet excédent à \$10,000. Les autorités municipales iront à nouveau sur le marché des obligations en 1982, pour une valeur de \$1,000,000.

Le conseil ne prévoit effectuer de travaux majeurs l'an prochain, sinon parachever les travaux d'aménagement du parc industriel de la ville, évalués à \$175,000.

Artistes peintres

GRANDE VENTE
35% à 60%
 sur nos couleurs à l'huile

TUBE
 225 ml L/B **5.58**
 210 ml TALENS **5.99**
 (blanc seulement)
 140 ml LIQUITEX **4.99**
 (blanc seulement)
 40 ml Van Gogh **2.19**

TOILE À PEINDRE
 sur faux cadre **40%**
 sur carton **30%**
 choix de 32 formats

Chevalet de métal 40%
Chevalet de bois 30%

sur tous nos CADRES ET PASSE-PARTOUT
 en magasin **30%**
 à **50%**

Reproductions encadrées
 en magasin **30%**

HEURES D'OUVERTURE:
 Lundi, mardi, mercredi, de 9h à 17h30,
 les jeudi et vendredi, de 9h à 21h;
 le samedi, de 9h à 17h.

lizotte inc.
 480, rue Caron
 Québec
 529-9586

De bials avec la Gare Centrale

Complice d'hiver

1. Une fixation est fiable lorsqu'elle est bien adaptée à votre poids et à votre calibre. Vous éviterez ainsi des accidents regrettables. N'hésitez pas à faire appel aux conseils de la boutique spécialisée qui s'y connaît en matière de sécurité et de service.

2. Ne vous laissez plus convaincre qu'il est normal d'être inconfortable dans des chaussures de ski; la consultation d'un expert dans l'ajustement de vos bottes vous aidera à skier aisément et à prévenir des pieds endoloris.

3. Un ski nécessite une préparation soignée: des carres bien affûtés, une base plane et bien lisse. L'attention soignée de la préparation manuelle d'un spécialiste vous assurera une maîtrise parfaite de vos virages et une stabilité à haute vitesse.

4. En ski, la pleine détente exige le confort vestimentaire, alliant à la fois chaleur et élégance. Grâce aux nouveaux tissus et à la qualité exceptionnelle de la confection des importations disponibles à La Carriole, vous pourrez ainsi jouir pleinement des plaisirs de l'hiver et même de vos conquêtes d'après ski!

LA CARRIOLE
 boutique de ski

SKIS DYNASTAR **NORDICA** **LOOK**

10505 boul. Sainte-Anne / Sainte-Anne-de-Beaupré / Qc



CAHIER SPÉCIAL

voir section C

16 PAGES

A la demande du maire de Val-Bélair

La cour ordonne aux conseillers de participer aux séances du conseil

par Marc LESTAGE

Le juge Claude Rioux, de la cour supérieure, a autorisé hier l'émission d'un bref de mandamus ordonnant aux six conseillers de Val-Bélair de siéger lors des prochaines séances du conseil et de participer activement et positivement aux délibérations.

C'est le maire de Val-Bélair, M. Yvan Dubé, qui a soumis cette requête en mandamus, hier après-midi, par l'intermédiaire de ses pro-

cureurs, les avocats Bernatchez et Associés de Québec.

Dans la requête qui sera déposée au greffe de la cour supérieure ce matin et signifiée par la suite aux conseillers Jean-Claude Morel, Jean Dorval, Claude Gendreau, Louise Bourget-Rossignol, Denis Vidal et Gaston Saucier, ainsi qu'à la Commission municipale du Québec, au ministre des Affaires municipales et à la municipalité de Val-Bélair également mis en cause, le requérant allègue que deux assemblées dûment convoquées au

début de cette semaine n'ont pu avoir lieu faute de quorum puisque cinq conseillers ont adressé le même jour une demande d'enquête au juge Richard Beaulieu de la Commission municipale du Québec et annoncé dans le même pli "leur intention de ne plus siéger sous la présidence du maire Yvan Dubé et ce, tant et aussi longtemps que la présente situation n'aura pas fait l'objet d'une action concrète de sa part".

Seul le conseiller Gaston Saucier n'était pas signataire de la

lettre adressée au juge Richard Beaulieu mais, dans sa requête, le maire affirme qu'il "est fondé de croire que le conseiller Saucier acquiesce à la position prise par les cinq autres co-intimés".

Des copies de cette lettre auraient été adressées au député de Chauveau, M. Raymond Brouillet, au sous-ministre des Affaires municipales, Patrick Kenniff, au géant municipal, Gaétan Thelland, au greffier municipal, Me Renée Giroux-Blanchet, et au maire Du-

De nouvelles séances du conseil sont convoquées pour les 21, 23 et 29 décembre et, dans sa requête, le maire allègue que "l'attitude des conseillers est telle qu'ils continueront, à moins d'un ordre de la cour, à s'entendre pour ne pas respecter leur obligation légale".

Le texte rappelle plutôt que "de par leur fonction, les conseillers intimés sont tenus d'administrer la municipalité mise en cause et, partant, de siéger aux

Voir A-2, VAL-BÉLAIR

Garneau
47-49, rue Buade
Ouvert du lundi au vendredi de 9h à 18h, le samedi de 9h à 17h.
La librairie des étudiants

LE SOLEIL

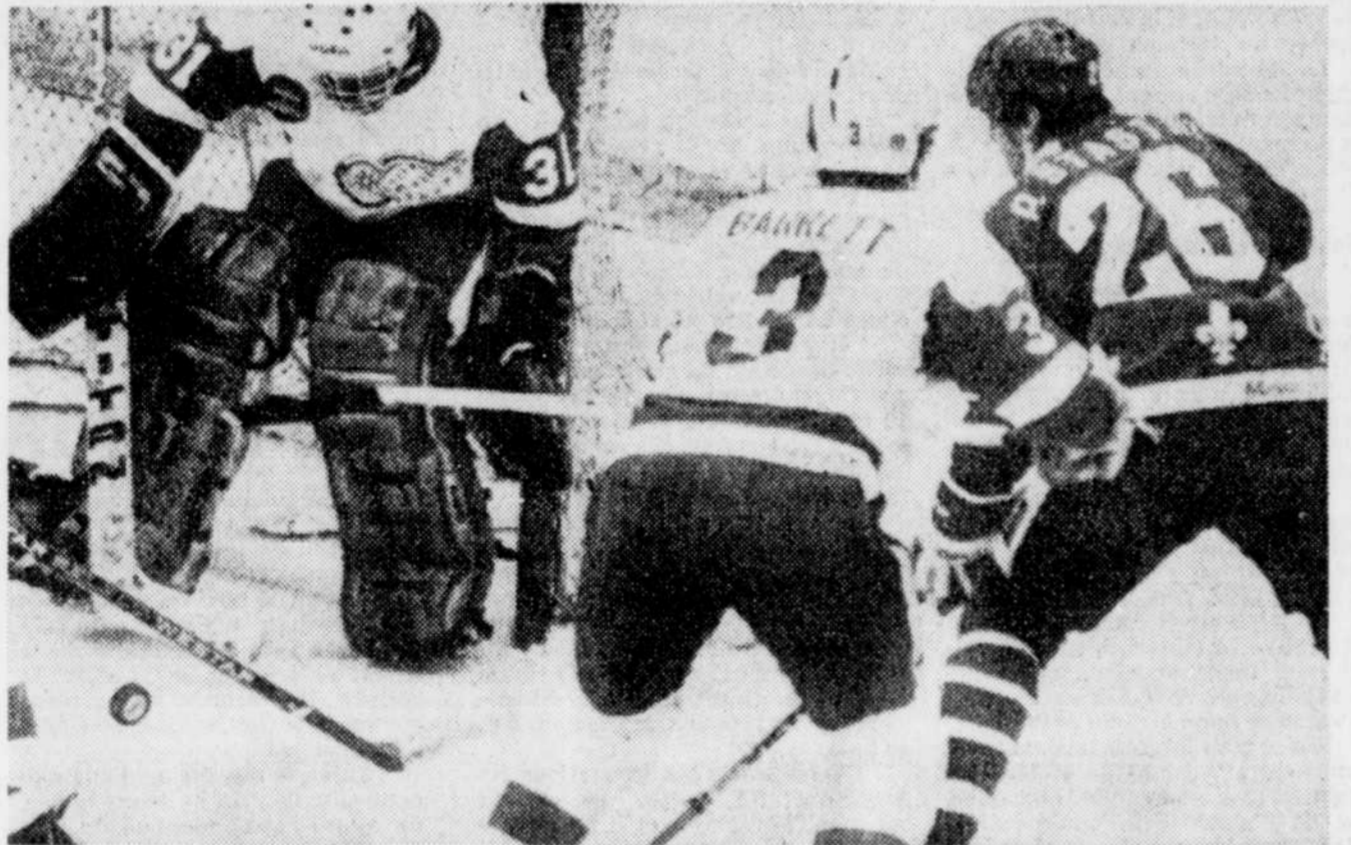
85e année, no 299
58 pages 4 cahiers

QUÉBEC, VENDREDI 18 DÉCEMBRE 1981

• Livraison à domicile (6 jours) \$1.85
Iles de la Madeleine Gaspé-Percé-Abitibi 50¢ Québec 30¢

Bouchard triomphe et ajoute: il faut respecter le patron
page B-1

Larouche a creusé sa tombe
page B-1



Robert Sauvé a fait des miracles devant le but des Red Wings, mais les Nordiques ont gagné quand même par 3-2.

Centaines de blessés Le peuple envahit la rue à Varsovie

(D'après AFP, UPI et AP) — En dépit de la mort violente de sept mineurs tués par les soldats polonais, la population est descendue hier dans les rues de Varsovie pour protester contre la loi martiale, aux cris de "Gestapo!" et "Solidarité!" devant la police qui a chargé à maintes reprises la foule à l'aide de matraques et de gaz lacrymogènes.

Selon Radio-Varsovie, outre les sept mineurs tués en Silésie, 39 autres étaient blessés à la même occasion ainsi que 42 membres des forces de l'ordre. De plus, des incidents survenus mercredi à Gdansk faisaient 324 blessés, dont 160 policiers.

Il est cependant plus que probable que la situation réelle soit encore plus grave que l'information officielle le laisse croire.

Les militaires ont le plus grand mal à imposer l'état de siège. Le mouvement de grève d'occupation est très important et ils doivent faire face désormais à l'opposition ouverte de l'Eglise et par voie de conséquence de

toute la population qui refuse la suspension des libertés civiles.

Les observateurs occidentaux en Pologne estiment que Varsovie est "encerclée par les chars et l'artillerie", indiquait hier soir la BBC à Londres, citant un message de son correspondant à Varsovie. "Des contrôles supplémentaires ont été établis dans le centre de la ville. La purge se poursuit au sein des syndicalistes, des intellectuels, des universitaires", a précisé le correspondant britannique.

Arrestations

La mise en détention surveillée de M. Lech Walesa, le président de "Solidarité", a été confirmée par l'ambassadeur polonais à Stockholm. La liste des dirigeants de "Solidarité" dont la radio polonaise a annoncé hier soir l'arrestation pour appel ou par-

Voir A-2, POLOGNE

autres textes pages B-8 et B-10

Enquête du coroner aujourd'hui

Toute la Gaspésie prête l'oreille à l'affaire Moïse

par Guy DUBE
envoyé spécial du Soleil

NEW CARLISLE — Plusieurs centaines de curieux étaient attendus, ce matin, dans la petite salle de la cour supérieure du palais de justice de New Carlisle, afin de pouvoir assister à l'enquête du coroner sur la mort d'un bébé de la secte de Moïse, survenue dans le courant du mois de mars dernier.

Les employés du palais de justice estimaient, hier, que la grande majorité des curieux n'auront d'autre alternative que de faire les 100 pas dans les corridors, faute de place dans la salle.

Une bonne trentaine de témoins doivent défiler devant le coroner Gilles Gaul, tout au long de la journée; parmi eux, la plupart des "disciples" de Moïse, suivis finalement du grand chef de la secte présumément religieuse.

Le bruit courait, hier, que tous les détails de l'histoire entourant la mort du jeune Samuel Giguère, âgé de 2

ans et 11 mois, seraient révélés publiquement.

Pour l'instant, cette mystérieuse affaire peut être résumée de la façon suivante: un enfant est mort des suites de mauvais traitements et de manque de soins, trois jours après qu'il aurait été battu par un membre de la secte.

L'enfant aurait par la suite été brûlé, au cours d'une longue cérémonie nocturne, puis ses restes ont été enterrés. Le chef, Roch "Moïse" Thériault, se serait ensuite tour à tour nommé lui-même coroner, juge et chirurgien.

Chirurgien parce qu'un des membres de la secte, qui aurait battu l'enfant décédé pendant qu'il le gardait, s'est retrouvé castré, quelques semaines après les événements.

Les quatre principaux témoins de l'enquête d'aujourd'hui, tous détenus, sont "Moïse" Thériault; les parents de l'enfant, Maryse "Rébecca" Grenier et Jacques "Nathan" Giguère; et celui qui se retrouve sans testicules, Guy "Kédemoth" Veer.

L'affaire Moïse est sans contredit le sujet de conversation le plus répandu ces jours-ci dans la péninsule sud de la Gaspésie, avec de bonnes longueurs d'avance sur ce qui peut se dérouler ailleurs au Québec ou n'importe où dans le monde.

Dans les bars, les salles à manger, les bureaux, partout, on entend souvent le mot "Moïse" nourrir les phrases.

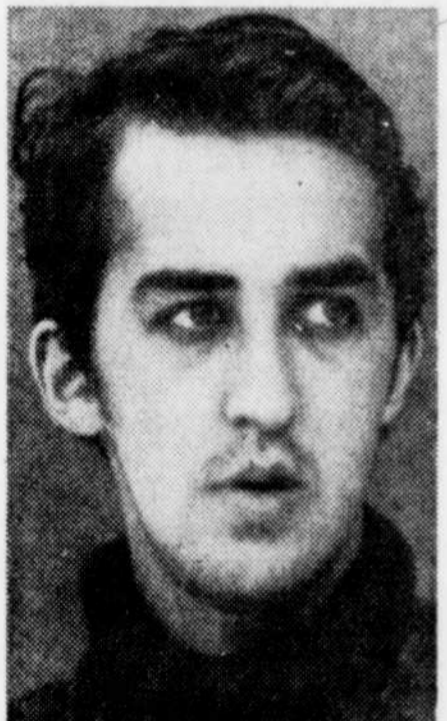
La rumeur veut même que des citoyens, révoltés, songent à incendier le campement de la secte.

L'engouement est tel que pas moins de 80 personnes auraient téléphoné au palais de justice, ces jours derniers, pour qu'on leur réserve une place pour l'enquête publique. Et l'on sait que personne ne peut réserver une place quelconque dans une cour de justice.

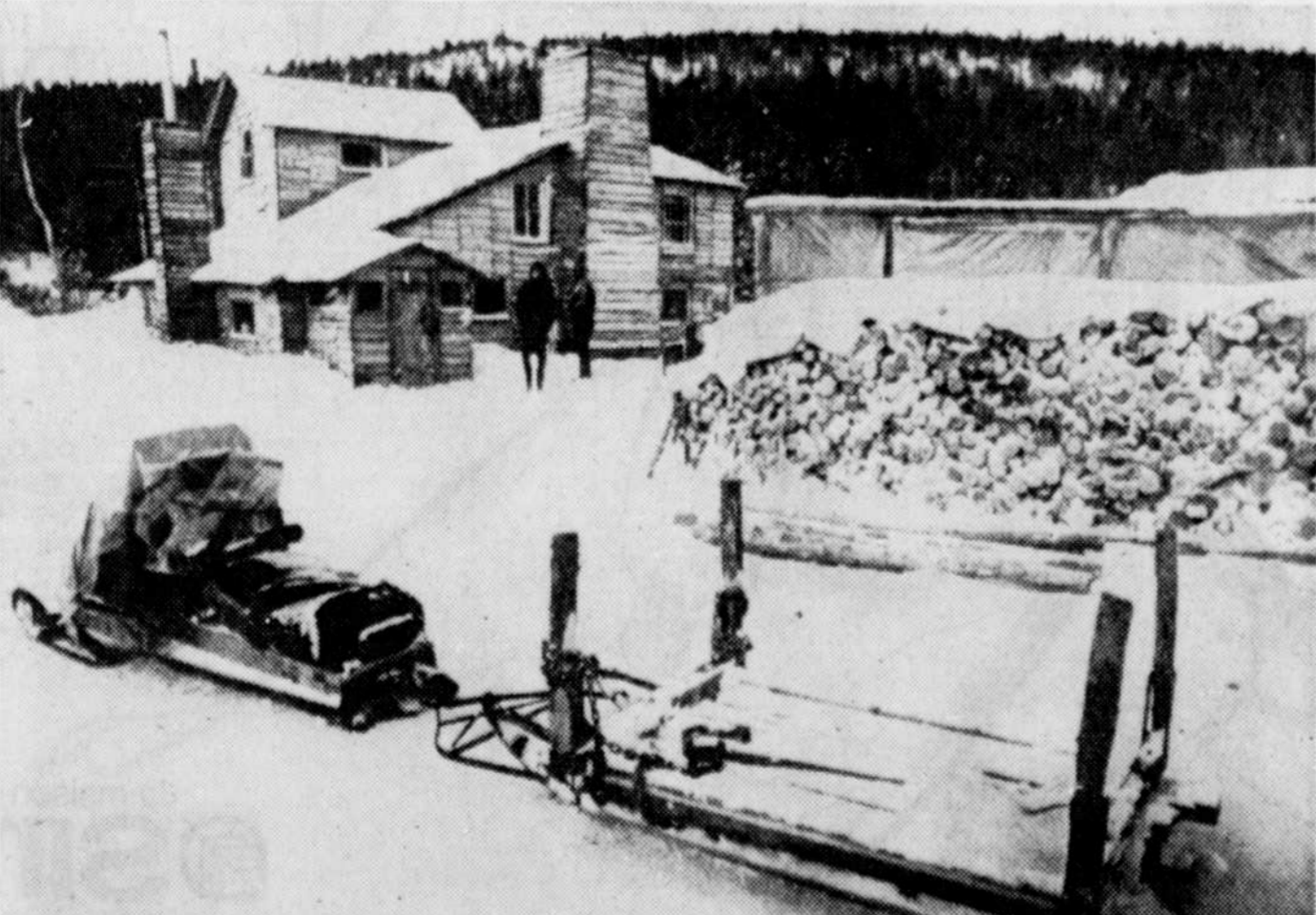
Défense d'entrer

Par ailleurs, des représentants de la Presse canadienne ont tenté d'entrer dans la "maison de la secte de

Voir A-2, MOÏSE



Guy Veer est un des quatre témoins principaux qui doivent être entendus aujourd'hui.



L'allure du "camp" de la secte de Moïse a bien changé. Seule la motoneige rappelle la civilisation mais la demeure du groupe a malgré tout subi d'importantes améliorations.

Le caucus péquiste diffusé "en direct"!

par J.-Jacques SAMSON

Le député de Frontenac, M. Gilles Grégoire, en avait long à dire hier à la réunion de l'ail parlementaire de son parti: il n'a pas apprécié semble-t-il la présence de représentants de l'Organisation de libération de la Palestine au dernier congrès national du PQ et l'image qui en est ressortie dans les médias.

C'est le genre de choses que le député libéral Pierre Paradis et un adjoint du whip de ce parti, M. Marc-Yvan Côté, ont pu écouter hier après-midi, confortablement installés dans le bureau de M. Michel Pagé, foreille tendue sous le "perroquet" qui diffusait dans tout l'édifice et dans tous les bureaux des journalistes de la tribune parlementaire, le déroulement de la réunion ultra-secrète du "caucus"

des députés du Parti québécois.

Le député Paradis a même enregistré sur bande la discussion pour avoir en main une preuve tangible de la diffusion, non autorisée, il va sans dire, de cette réunion.

Ces "caucus" se tiennent dans les salles 81-A et 91-A de l'édifice de l'Assemblée nationale, équipées électroniquement pour la diffusion et l'enregistrement des travaux des commissions parlementaires. Ces salles servent aussi pour les réunions des ailes parlementaires des partis politiques. A cette période de l'année, les députés en tiennent une presque chaque jour.

La réunion des députés péquistes a débuté vers 13h hier. A 14h30, une commission par-

Voir A-2, CAUCUS

Général américain kidnappé par les Brigades rouges

ROME (d'après AFP et AP) — Le général de brigade américain James Dozier appartenant aux forces de l'OTAN en Italie a été enlevé hier vers 17 heures locales à son domicile de Vérone par un commando se réclamant des Brigades rouges, a-t-on appris officiellement.

Peu avant l'annonce de sa disparition par les médias italiens, un appel téléphonique anonyme au siège milanais de l'agence de presse Ansa a revendiqué l'enlèvement au nom des Brigades rouges, action confirmée au même moment de Washington par un porte-parole du Pentagone. Le président Reagan a exprimé son inquiétude et a demandé à être informé des développements dans cette affaire.

Agé de 50 ans et originaire de Floride, le général Dozier était en poste au quartier général de l'OTAN à Vérone depuis 1980, où il exerçait les fonctions de chef d'état-major adjoint, chargé de la logistique et de l'administration des forces terrestres de l'OTAN en Europe du Sud.

Selon les premières indications, quatre hommes déguisés en plombiers se sont présentés hier en fin d'après-midi au domicile du général à Vérone. Après avoir immobilisé la femme du général, ils ont reçu le renfort de trois autres terroristes, ont maîtrisé l'officier américain et l'ont enfermé dans une malle apportée sur les lieux avant de s'enfuir à bord d'une camionnette.

Voir A-2, ENLÈVEMENT

sommaire

- Annonces classées D-5 à D-12
- Arts et spectacles A-12 à A-14
- Bridge D-11
- Carrières et professions B-8
- Décès D-13
- Economie-finances D-2 à D-4
- Editorial A-4
- Feuilleton A-14
- Horoscope D-11
- Information régionale A-7 à A-9
- Monde B-8 à B-11
- Mot mystère D-5
- Mots croisés D-6
- Où aller à Québec A-15
- Page des lecteurs A-6
- Patron D-6
- Télévision A-14

météo

Nuageux avec quelques chutes de neige à Québec et neige débutant en soirée dans l'Est; maximum aujourd'hui de moins 7 à moins 3. Demain, ciel variable et froid.

détails, page D-5

CAUCUS (Suite de la première page)

lementaire siégeait au Salon rouge. Un technicien aurait tourné les clés au centre de contrôle et coincé (?) comme le contact était toujours mis à la salle de réunion des députés péquistes, le son des travaux du "caucus" a été diffusé dans tous les bureaux.

Aucun journaliste n'était semblé-t-il à l'écoute de ce canal à ce moment. Le député Pierre Paradis a expliqué pour sa part qu'il était entré dans le bureau de M. Michel Pagé où le "perroquet" (appareil récepteur) était ouvert et il a vite constaté qu'il entendait les discussions des députés péquistes. Il a couru jusqu'à son bureau quérir un magnétophone et a pu enregistrer une vingtaine de minutes de discussions.

Un fonctionnaire est alors entré au caucus et a tourné un bouton. Le whip Guy Chevrette l'a interpellé et il s'est ensuite rendu au centre de contrôle vérifier ce qui s'était passé.

L'affaire a rebondi quelques minutes plus tard devant l'Assemblée nationale et le président, M. Claude Vaillancourt, a dit qu'il ferait enquête.

Libéraux et péquistes ont eu hier un frisson. Le whip libéral Michel Pagé a réclamé du président de pouvoir utiliser d'autres locaux pour les réunions de l'aile parlementaire de son parti que les salles équipées de ces instruments sophistiqués qui permettent facilement des indiscretions, intentionnelles ou non.

Hier soir, M. Vaillancourt a fait rapport de son enquête et révélé qu'il avait déjà donné verbalement des instructions pour qu'un tel incident ne se reproduise pas, ajoutant qu'il allait émettre aujourd'hui des directives écrites à ce sujet. Quant aux deux cassettes enregistrées par M. Paradis, M. Vaillancourt a précisé qu'elles lui avaient été remises et qu'elles seraient détruites.

MOÏSE (Suite de la première page)

Moïse, hier et ils ont reçu une fin de non-recevoir de la part du seul homme qui reste dans le campement, Claude "Boaz" Ouellet. Boaz demeure avec six femmes. Le campement, qui a complètement changé d'aspect ces derniers mois, est situé à une quinzaine de kilomètres de la route la plus rapprochée, dans les bois de Saint-Jogues, à la hauteur de Paspébiac, en Gaspésie.

La demeure est maintenant agrandie en plusieurs sections, sur deux étages, elle est munie de quatre foyers et elle a été recouverte de bardeau de bois entièrement faits à la main, sur place.

Il y a plusieurs petits bâtiments autour, dont une étable abritant les animaux, une chambre froide (qui reste fraîche même en été) et un hangar; on y voit aussi plusieurs cordes de bois de chauffage, prêt à être utilisé.

Le campement est situé sur ce que l'on appelle les terres de la Couronne et c'est surtout ce dernier point qui a une certaine partie de la population antipathique à Moïse ne veut absolument pas accepter.

"On fait détruire la maison d'une femme, à Saint-Prospère de Beauce, parce qu'elle ne respecte pas la loi, et lui, on le laisse faire", a relaté un citoyen de Paspébiac.

On sait également que Moïse et ses disciples ne paient ni taxes, ni impôts, ni électricité, ni quoi que ce soit et que, par contre, ils retirent mensuellement des prestations d'aide sociale et des allocations familiales totalisant un montant qui se situe entre \$2.000 et \$2.500.

Sur les 19 membres, il n'en reste plus maintenant que sept au campement; quatre ont en effet été arrêtés sur mandat du coroner et deux femmes ont suivi les sept enfants que le directeur de la protection de la jeunesse a amenés lors du raid policier, la semaine dernière. Ces enfants ont été placés dans des familles d'accueil de la région et des spécialistes continuent leur évaluation médicale et générale de chacun d'eux. Sur les sept enfants emmenés, deux, semble-t-il, souffraient de malnutrition.

Finalement, plusieurs pensent que l'enquête d'aujourd'hui pourrait bien être le début de la fin pour Moïse et sa secte, lui qui, à l'automne 1978, prédisait la fin du monde pour février 1979. La fin du monde, pour les "Moïsiens", ça pourrait bien être aujourd'hui même.

Un appel à la grève lancé par "Solidarité" à Varsovie pour hier s'est soldé par un échec selon la radio officielle qui a signalé que le rassemblement n'avait attiré que quelques groupes de jeunes gens parmi lesquels huit personnes ont été arrêtées.

Mais la tension semble devoir s'aggraver d'ici demain, jour pour lequel "Solidarité" a appelé, depuis la clandestinité où s'est réfugié le syndicat, à la grève générale.

En dépit de la fermeté dont ont fait preuve les autorités jusqu'à présent, des tracts appelant à des manifestations ont été collés sur les murs de Varsovie selon la radio de Prague.

Sur le plan international, le ton a monté entre Washington et Moscou. L'agence Tass a accusé les Etats-Unis hier de pousser à la confrontation entre "forces contre-révolutionnaires" et forces de l'ordre dans le but de provoquer "une effusion de sang".

Parizeau nie avoir "oublié" \$659 millions dans son budget

(PC) — Le ministre des Finances, Jacques Parizeau, a nié hier les informations selon lesquelles il aurait "oublié" une somme de \$659 millions

dans son exercice financier de 1980-81.

Selon M. Parizeau, on ne peut affirmer, comme le faisait un quotidien de Montréal hier, que le vérificateur général du Québec, Réal Châtelein, démontre dans son rapport annuel rendu public cette semaine que le gouvernement n'a pas comptabilisé ces sommes.

Elles sont effectivement inscrites dans les notes complémentaires qui font partie du budget, d'expliquer M. Parizeau, qui a ajouté que l'ancien vérificateur, Gérard Larose, exigeait plutôt que ces renseignements apparaissent à la fin des comptes publics.

Poursuivant dans la même veine, le ministre a raillé l'attitude d'un fonctionnaire qui aurait déclaré qu'il avait la "certitude à peu près absolue" qu'un montant de \$513 millions correspondant à des comptes à payer non inscrits devrait être ajouté au déficit du Québec.

"Curieuse convention comptable, ou bien c'est dedans ou ce n'est pas" a souligné le ministre.

Les libéraux soutiennent pour leur part que le "trou" de \$500 millions se creuse davantage et qu'il atteint maintenant \$1.1 milliard.

Le chef de l'Opposition, M. Claude Ryan, croit que le problème origine du fait que le gouvernement dit aux hôpitaux, nous n'avons plus d'argent à vous donner, allez emprunter auprès des banques.

M. Parizeau a repoussé ces pré-

tentions. Il affirme plutôt que le gouvernement a bloqué les échappatoires qu'il y avait pour les hôpitaux du côté des emprunts bancaires mais qu'il lui faut acquitter les arrérages de ce qui a été emprunté par les réseaux.

Enfin, il a invité les libéraux à l'appuyer plutôt qu'à combattre les projets de loi qu'il présente à la Chambre pour contrôler les emprunts des hôpitaux et des commissions scolaires.

GM procède à 7,000 mises à pied

OSHAWA, Ont. (PC) — General Motors of Canada Ltd. a annoncé des mises à pied qui toucheront 7,000 de ses employés à ses usines d'Oshawa, de Toronto et de Ste-Thérèse.

La compagnie a fait savoir que 1,750 de ses employés à l'usine de Ste-Thérèse, au Québec, seraient temporairement mis à pied, à partir du 1er février. M. Chesney, porte-parole de la compagnie, a ajouté que, dans ce cas, l'arrêt des chaînes de production durerait un temps indéfini et qu'à leur remise en marche une seule équipe par jour serait nécessaire.

POLOGNE (Suite de la première page)

Participation à la grève comprend 19 personnes, dont notamment M. Mirosław Krupinski, vice-président du syndicat, et l'écrivain Jan Josef Lipski. Il ne reste plus, semble-t-il, que deux membres du présidium en liberté.

La télévision tchécoslovaque a annoncé que d'anciens dirigeants polonais seront traduits en justice et que des poursuites ont été engagées contre des "extrémistes incitant à la grève".

Tension grandissante

Un appel à la grève lancé par "Solidarité" à Varsovie pour hier s'est soldé par un échec selon la radio officielle qui a signalé que le rassemblement n'avait attiré que quelques groupes de jeunes gens parmi lesquels huit personnes ont été arrêtées.

Mais la tension semble devoir s'aggraver d'ici demain, jour pour lequel "Solidarité" a appelé, depuis la clandestinité où s'est réfugié le syndicat, à la grève générale.

En dépit de la fermeté dont ont fait preuve les autorités jusqu'à présent, des tracts appelant à des manifestations ont été collés sur les murs de Varsovie selon la radio de Prague.

Sur le plan international, le ton a monté entre Washington et Moscou. L'agence Tass a accusé les Etats-Unis hier de pousser à la confrontation entre "forces contre-révolutionnaires" et forces de l'ordre dans le but de provoquer "une effusion de sang".

Témoins

Un appareil de la compagnie aérienne polonaise Lot a atterri hier soir à 22h35 sur l'aéroport d'Orly, avec à son bord 127 passagers bloqués en Pologne depuis la déclaration de la loi martiale dimanche.

Cet appareil est le troisième avion à avoir quitté la Pologne depuis l'instauration de l'état de siège dimanche.

Un passager qui a voulu garder l'anonymat a indiqué qu'avant de quitter la Pologne, il avait été entièrement fouillé à l'aéroport de Varsovie par les autorités qui l'avaient obligé à se mettre "totalement nu".

"Il y a des chars partout à Varsovie, beaucoup de militaires. A chaque carrefour, il y a au moins quatre ou cinq soldats qui vérifient les voitures. Les gens sont calmes mais sont terrorisés. Ils ne parlent même plus de "Solidarité", a-t-il expliqué.

Ce voyageur a ajouté qu'on parlait beaucoup d'une "grande manifestation le 21 décembre prochain".

"Les gens ont l'air très hostiles vis-à-vis des militaires mais pas tant que ça vis-à-vis des soldats. Les gens sont très malheureux à cause de la pénurie alimentaire. Il est très très difficile d'obtenir les produits de base: du lait, du pain.

"Après toutes ces arrestations, les gens ont très peur. Ils savent comment s'organiser et il pourrait y avoir une certaine résistance mais franchement, je pense que les gens ont peur."

Léger recul du taux d'inflation au cours du mois de novembre

OTTAWA (d'après PC) — Au regard du niveau où ils se situaient il y a un an, les prix à la consommation ont augmenté de 12.2 pour 100. Par ailleurs, il y a eu un léger recul du taux d'inflation au mois de novembre. Statistique Canada a révélé hier matin que le taux d'inflation a baissé d'un demi-point de pourcentage au mois de novembre en comparaison avec le mois d'octobre pour se situer à 12.2 pour 100.

L'inflation a été particulièrement ressentie dans le secteur des transports, où le taux a augmenté de 2.5 pour 100 durant novembre.

Les coûts de l'habitation ont augmenté de 0.4 pour 100. Le tabac et l'alcool ont subi une hausse de 2.6 pour 100.

Pour le troisième mois consécutif, les coûts de l'alimentation ont baissé. Cette fois-ci la baisse a été de 0.2 pour 100.

Cette baisse a surtout été remarquée pour les fruits frais, certaines coupes de bœuf et de porc, le sucre, le beurre, le café et le thé.

L'indice général était de 246.9 au regard de 244.8 en octobre. En d'autres termes, ces données signifient que le panier de provisions et l'ensemble des services de base qui coûtaient \$100 en 1971, coûtaient \$246.90 en novembre dernier.

Hier, Statistique Canada annonçait qu'à partir d'avril 1982, elle emploiera une nouvelle façon de calculer l'indice des prix à la consommation.

Le nouvel indice des prix tiendra compte du fait que les Canadiens consacrent une plus grande part de leur revenu pour le logement, le transport et l'énergie. Ce nouvel indice tiendra compte du même coup des éléments auxquels les consommateurs consacrent moins d'argent qu'auparavant: l'alimentation, l'habillement, les soins de santé, les loisirs, l'alcool et le tabac.

La base de comparaison des prix demeurera la même, soit les prix en vigueur en 1970 équivalant à 100.

VAL-BÉLAIR

(Suite de la première page)

séances régulières et spéciales du conseil et d'y voter, la ville ne pouvant d'ailleurs parler que par résolution.

Parlant de ses responsabilités au conseil, le maire signale que "votre requérant ayant lui-même le devoir de présider les séances du conseil, les intimes ne peuvent comme ils le font, refuser d'y siéger s'il les préside".

Enfin, la requête souligne que cette situation risque de provoquer un retard dans l'adoption du programme d'immobilisation de la ville et du budget. Sur ce, le requérant sollicite à titre personnel

du ministre des Affaires municipales la permission de bénéficier d'un délai jusqu'au 1er février 1982 pour adopter le budget et le programme d'immobilisation de la ville.

Dans sa requête, le maire Dubé prétend agir dans l'intérêt de la municipalité et lui réclame le remboursement de ses frais judiciaires, extrajudiciaires et honoraires des procureurs soussignés.

En ce qui concerne l'audition de la cause devant un juge de la cour supérieure, elle devrait avoir lieu durant le mois de janvier, croit-on.

ENLÈVEMENT (Suite de la première page)

Pour les Brigades rouges, l'enlèvement d'un officier de l'armée américaine représente une grande première en Italie, notent les observateurs, dans la mesure où jamais jusqu'à présent l'organisation terroriste ne s'était attaquée à des in-

térêts étrangers, pas même américains bien que les Etats-Unis soient dénoncés comme "bastion de l'impérialisme" par les idéologues du terrorisme rouge.

Le général James Dozier est l'officier américain du rang le plus élevé au commandement Sud-Europe des forces terrestres de l'OTAN (FTASE).

Peu de généraux américains sont actuellement en fonctions en Italie, ajoute-t-on de même source, où la plupart des commandements sont exercés par des généraux de nationalité italienne. Ainsi, le chef suprême du commandement terrestre de Vérone est le général de corps d'armée italien Aldo de Carlini et le second adjoint au chef d'état-major est également un Italien, le général Innocenti. En revanche, le commandement général des forces d'Europe du Sud de l'OTAN (terre, air, mer) est dirigé à Naples par l'amiral américain William J. Crowe.



L'épouse du général Dozier était escortée par des policiers lorsqu'elle a quitté sa demeure après l'enlèvement de son mari.

LA QUOTIDIENNE
(tirage de jeudi)
9-2-4
Informations: 643-8990

LE SOLEIL
SERVICE AUX ABONNÉS (TIRAGE)
647-3333 Lundi au vendredi: 9h30 à 19h30
Samedi: 9h00 à 13h00
647-3233 RENSEIGNEMENTS 647-3394 REDACTION
LE SOLEIL, fondé en 1896, est imprimé au numéro 390, rue St-Vallier est, Québec, G1K 7J6, par Le Soleil Limitée. "Courrier de la deuxième classe - Enregistrement no 1206"

jerome

Samsonite
CARIBBEA 100

Disponibles dans les teintes tan ou bordeaux

A) Fourre-tout	Prix 54,00\$
B) Sac à vêtements	Prix 110,00\$
C) Compagnon 26"	Prix 110,00\$
D) Carry-on 20"	Prix 84,50\$

Aussi disponibles:

Compagnon 24"	Prix 99,00\$
Compagnon 29"	Prix 121,00\$
3 Complets	Prix 121,00\$
Grand sac	Prix 69,50\$

Là, tu m'fais plaisir!

Galerias de la Capitale
Galerias La Casandrie
Centre Commercial Rivière du Loup 31 boutiques pour vous faire plaisir.

Place Ste-Foy
Place Québec
Carrefour de Rimouki

C'EST NOËL CHEZ SIMONS

faites exclusivement pour simons

VENTE DE ROBES DE NUIT 12.99

toute une sélection de robes de nuit en douce finette de coton, petits imprimés de fleurs ou papillons, cols de dentelle, broderie anglaise ou fin tricot, blanc, bleu, rose, marine, bourgogne, p.m.g.

la maison **simons**
place ste-foy... maintenant... place de l'hôtel de ville, aux galeries de la capitale

Fusion Baie-Comeau-Hauterive retardée

par J.-Jacques SAMSON

Il est hors de question que le gouvernement du Québec retire son projet de loi sur la fusion des municipalités de Baie-Comeau-Hauterive, a indiqué catégoriquement hier le premier ministre, M. René Lévesque. Le ministre du Loisir, de la Chasse et de la Pêche, et député de Saguenay, M. Lucien Lessard, a écarté pour sa part la tenue d'un référendum pour consulter les populations de ces deux villes sur la fusion prochaine forcée de ces deux entités administratives.

Les personnes et groupes qui

s'opposent énergiquement à la fusion ont pour l'instant obtenu un sursis: le projet de loi 37 qui devait être voté avant l'ajournement de la session, prévu pour samedi, et entré en vigueur le 1er janvier 1982 reviendra devant l'Assemblée nationale à la reprise des travaux, vraisemblablement en février. Les municipalités de Baie-Comeau et Hauterive devront donc préparer un budget pour la prochaine année, comme le prévoit la loi des cités et villes, a indiqué le ministre Lessard.

Le premier ministre a soutenu en réponse au député libéral Gilles

Rocheleau que "non seulement cette fusion semblait plus qu'indiquée, mais qu'elle serait à l'avantage des deux populations concernées". (...) "Il n'est pas question de bulldozer un projet de loi comme celui-là s'il n'y a pas une sorte de consensus qui s'est établi, a ajouté M. Lévesque, mais je suis convaincu qu'il va s'établir rapidement."

\$500,000 pour des études

Le ministre Lessard est pour sa part moins optimiste sur les chances d'accord. "Il est impossible

d'envisager une fusion volontaire dans les circonstances, a dit le ministre. C'est pourquoi nous devons présenter le projet de loi 37 d'autant plus que, pour respecter l'ensemble de la population, nous constatons qu'à la suite de sondages, 57 pour 100 de la population Baie-Comeau-Hauterive veut la fusion des deux villes."

Toujours selon le ministre et député de Saguenay, la tenue d'un référendum sur le projet de fusion n'ajoutera rien au dossier. "Il y a à peu près dans ce dossier 15 ans de consultation. Il y a six rapports

d'experts qui remontent à 1963 dont le dernier rapport Major-Martin qui a été demandé par les deux villes et qui a coûté \$286,000 au gouvernement du Québec. Il y a donc des études qui ont coûté plus de \$500,000. Nous constatons que malgré ces études qui recommandent unanimement la fusion, il est impossible d'en arriver à une fusion volontaire."

Le critique libéral Gilles Rocheleau a donné tout un spectacle en criant son indignation dans ses questions devant le peu de cas que le gouvernement faisait de la dé-

mocratie. M. Rocheleau a rabattu son poing de toutes ses forces sur son bureau, faisant sursauter l'assemblée; il refusait de s'asseoir quand le président le rappelait à l'ordre et il a interpellé les ministériels à plusieurs reprises dans un style et un vocabulaire qui lui sont caractéristiques.

Cette nouvelle parade de l'exposif ex-maire de Hull n'a rien changé: "Il est entendu que le gouvernement du Québec n'a pas l'intention de lâcher ce sujet", a jeté en conclusion le ministre Lucien Lessard.

Approbation de l'entente de principe à CFER

par J.-Claude PAQUET du bureau du Soleil

RIMOUSKI — C'est dans une proportion de 71 pour 100 que les 38 employés de CFER-TV ont accepté, hier, l'entente de principe intervenue la veille entre les comités de négociation patronal et syndical.

En vertu de cette entente, le contrat de trois ans à être signé entre les parties accorde une augmentation moyenne de 26 pour 100 en salaire, lors du retour au travail, ainsi qu'une indexation maximum de 12 pour 100 par année, en tenant compte du principe d'ancienneté.

En ce qui concerne les clauses normatives, le président du syndicat, M. Paul Lapointe, exprime l'avis que des gains ont été réalisés dans certaines clauses telles que les congés de maladie, les congés sans solde et le temps supplémentaire. Les syndiqués déplorent cependant la perte, pour plusieurs d'entre eux, de droits acquis comme la durée de la période des repas, les cachets des annonceurs et les cachets de productivité des réalisateurs.

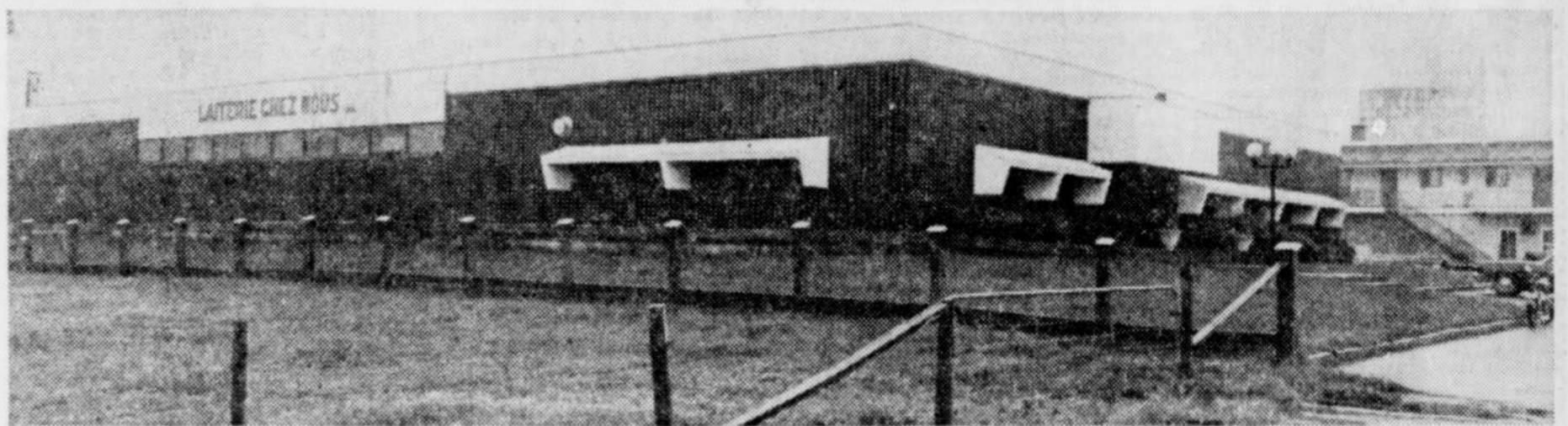
A la suite de cette entente, les employés obtiennent une rétroactivité

de \$61,500 et un forfait de \$2,000 à chaque annonceur en compensation des pertes encourues pour les diminutions de cachets.

Le président du syndicat rappelle que les employés de CFER-TV revendiquaient la parité avec les syndiqués de Télé-Capitale, à Québec, alors qu'avec cette entente, ils sont à 25 pour 100 des salaires de ceux-ci. Quant aux clauses normatives, elles seraient cependant comparables.

Le président Paul Lapointe a dit pour sa part qu'il regrette que la partie patronale ait laissé l'usure faire son oeuvre dans ce conflit, plutôt que de conclure rapidement une entente négociée.

Quant à la date du retour au travail, M. Lapointe a précisé que les négociateurs avaient remis la veille à la partie patronale un projet de protocole de retour au travail, qui prévoyait le paiement des sommes dues avant les Fêtes, c'est-à-dire dans les jours qui suivent, et une rentrée au travail pour le 5 janvier prochain. La partie patronale n'aurait pas semblé en désaccord avec ces demandes, mais elles restent à discuter lors d'une rencontre qui devrait avoir lieu dans les prochains jours.



La laiterie Chez Nous, à Saint-Raymond, est fermée depuis mardi.

La laiterie Laval achèterait celles à Saint-Raymond et à Saint-Georges

par Isabelle JINCHEREAU

(collaboration spéciale)

PORTNEUF — Deux des cinq unités de production de la Coopérative des Maîtres producteurs laitiers du Québec, soit la laiterie Chez nous, à Saint-Raymond et la laiterie de Saint-Georges de Beauce, ont fait l'objet, mardi, d'une offre d'achat de la laiterie Laval. Acceptée, cette proposition, dont le montant n'a pas été dévoilé, devrait se conclure le 29 janvier prochain.

C'est ce qu'a confirmé hier au SOLEIL, M. Denis Cassista, le directeur général de la laiterie Laval, propriétaire de la Coopérative du Bas-Saint-

Laurent, en précisant que le groupe Agropur avait également mis sur la table la même journée, une proposition en vue d'acquiescer les trois autres unités du groupe des Maîtres producteurs, soit la laiterie de Joliette, la laiterie Samoisette, de Saint-Jean sur le Richelieu et la fromagerie-beurrerie de Brossard.

"Nous avons maintenant un mandat de gestion conjointe avec la coopérative, qui touche uniquement les laiteries de Saint-Raymond et de Saint-Georges", a spécifié M. Cassista, en soulignant que la laiterie Chez nous, fermée depuis mardi, avait définitivement perdu sa vocation d'industrie laitière-alors que celle de Saint-Georges, malgré un indice de rentabilité évalué à zéro, continuerait d'opérer. La laiterie de la Beauce regroupe une vingtaine d'employés.

Selon ce dernier, la ferme Saint-Laurent de Montréal, déjà munie d'un droit de premier refus sur la vente de tous les actifs des Maîtres producteurs, en vertu d'un accord signé en 1978, et qui a refusé l'offre de vente de \$7,7 millions de la coopérative, s'est retirée du dossier.

La laiterie Chez nous

Commentant la fermeture subite mardi de la laiterie Chez Nous, distributeur des produits Pur-délicé, et impliquant la mise à pied de ses 41 employés de l'unité, M. Cassista a déclaré qu'elle était amplement justifiée en raison de la déconfiture de l'entreprise, aux prises avec des installations désuètes et un volume de production nettement insuffisant (250,000 livres de lait par semaine). Treize livreurs syndiqués ont été rapatriés au nou-

veau point de service de Québec, en même temps que 12 agents bénéficiant de contrats particuliers avec Laval et quatre membres du personnel cadre.

Véritable bête noire dans ce dossier, la laiterie Chez Nous, aux prises avec de sérieuses difficultés financières, avait même fait l'objet d'un projet de relance dernièrement. Selon M. Cassista, il est possible que le bâtiment serve à d'autres fins dans l'avenir, quoiqu'aucun plan précis n'ait été ébauché jusqu'à présent à ce sujet.

Cet abandon des affaires qui a pris tout le monde de court, a suscité beaucoup de remous dans le milieu. Tandis que le syndicat dénonce la sauvagerie et les irrégularités du groupe Laval dans ce dossier, le député de Portneuf, M. Michel Pagé, estime que l'attitude de la laiterie est pire qu'une multinationale.

"On a fait démissionner quelque 15 employés syndiqués pour ensuite les réembaucher, en faisant fi de la clause d'ancienneté incluse dans la convention des employés", dit-il. Selon M. Pagé, la laiterie Laval aurait tout avantage à revoir son mode de gestion des relations de travail. Ce dernier doit rencontrer les autres syndiqués en chômage au cours de la fin de semaine.

Ce processus peu orthodoxe a été qualifié de normal par M. Cassista, qui croit que l'envoi d'une lettre de congédiement et les procédures qui s'en suivent n'auraient pas simplifié les choses.

A l'heure actuelle, on ignore encore si le ministre Garon aura son mot à dire dans cette transaction. Selon M. Pagé, le contentieux du ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation analyse le dossier.

Les "frites" à L'Islet \$12,500 à trouver pour l'étude de rentabilité

par Réal LABERGE

MONTMAGNY — Préalablement à tout développement nouveau dans le projet d'une fabrique de "frites congelées", comme industrie de remplacement à l'usine maintenant complètement vidée des Industries L'Islet, il faut une étude de rentabilité.

Mais c'est là un préalable d'un coût minimum de \$12,500, qu'on cherche en vain à recueillir dans le milieu depuis deux mois. D'une part, parce que les anciens travailleurs regroupés en une coopérative ont déjà effectué des déboursés considérables, pour d'autres études de production de relève. D'autre part, parce que dans le secteur de L'Islet la population se retrouve majoritairement en chômage, sur l'assistance sociale, ou autrement durement touché par une détérioration industrielle accélérée.

En apportant cette précision hier au SOLEIL, le directeur du Conseil économique de Montmagny Inc., M. Eugène Weemaes, a par contre remarqué que les perspectives s'annonçaient toutefois plus encourageantes depuis quelques jours.

Des espoirs On peut notamment fonder des espoirs sur les fortes chances que Montmagny-L'Islet obtiendra assez rapidement la désignation spéciale du gouvernement fédéral, qui prévoit justement dans ses mesures d'aides financières des crédits pouvant couvrir les frais d'étude de tels projets de relance industrielle.

RESTAURANT CAFE d'EUROPE

C'est de plus en plus la fête... les 18, 19 et le dimanche 20 décembre

- le panaché
- la toulousaine
- le pâtisier viennois
- l'abricotade café d'Europe
- les pommes gouffrites
- les carottes glacées
- du vin blanc
- la soupe bien-de-nuit
- le chariot des mille douceurs
- le cappuccino

Le tout \$15.95
27, Ste-Angèle, Québec
692-3835

la région laissent prévoir des possibilités plus prometteuses. Pour s'assurer de ces exploitations profitables, ces producteurs doivent se procurer de caveaux, qui permettent la conservation des pommes de terre jusqu'aux périodes des prix à la hausse. Ce qui nécessite des investissements pouvant aller de \$200,000 à \$400,000. Sinon, leur production doit être vendue aux courtiers, à vils prix, avant les premiers gels d'automne. Une entreprise de fabrication de frites congelées constituerait un débouché alternatif des plus intéressants.

Quant à la mise sur pied d'une telle fabrique, le directeur du Conseil économique de Montmagny Inc. évoque d'excellentes ouvertures dans un marché québécois de quelque 150 millions de livres par année. "Le marché semble là et en croissance, mais aucunement desservi par une industrie du Québec même", a-t-il remarqué.

Concernant toutefois les montants de \$8 à \$9 millions d'investissement, qui ont été mentionnés en certains milieux à ce sujet, M. Weemaes a déclaré que seule une étude préalable de rentabilité pourra en déterminer

l'ampleur. Ce pourra tout aussi bien nécessiter des immobilisations de \$5 ou de \$10 millions, tout dépendant du marché à desservir, ou d'une entreprise devant fournir 130 ou 150 emplois de relève.

Une fois ces conditions remplies, il semble par ailleurs qu'on pourra compter sur des participations financières et techniques d'organismes gouvernementaux tels que Soqia et CHEEQ, de même que sur les producteurs de patates de la région intéressés à s'associer au projet de la Coopérative des travailleurs de L'Islet.

LOTO-SÉLECT

Date: 16-12-81

Ventes: 115 155,50\$

NUMÉRO GAGNANT: 5 1 4 4

Mises de 50¢ gagnantes Lot par mise de 50¢

dans l'ordre	6	3 361,30\$
dans n'importe quel ordre	113	280,10\$

MINOLTA XG-1

Objectif 45mm F2

234\$

LES STUDIOS GOSSELIN

Division photographique

Nos prix défient toute concurrence Rabais 30%

Seiko Quartz

A l'heure du choix, une montre Seiko Quartz pour elle ou lui à Noël.

Or 10, 14, 18 carats • Bijoux exclusifs

Maurice Lemieux

Diamantaire diplômé de G.I.A. M.H.B.

7, rue St-Louis, Lévis — Tél.: 837-3601

DE LA VOLAILLE AU MENU?

Dinde farcie? Poulet rôti? Coq au vin?

Voici, pour l'accompagner, trois bons vins de table importés et mis en bouteilles par notre Société des alcools.

Ils sont offerts chez les épiciers licenciés et dans toutes les succursales de la cave à vin des Québécois.

L'Escale 750 ml prix S.A.Q. \$3.85

Nuit de la St-Jean, Beaujolais A.C. 750 ml prix S.A.Q. \$5.70

SOCIÉTÉ DES ALCOOLS DU QUÉBEC

La cave à vin des Québécois

...Et rappelez-vous: la motivation a son meilleur goût

Québec, vendredi 18 décembre 1981

Les prix pourraient monter de plus de 50% d'ici 1985 (Conseil économique du Canada)

par Claude PAPINEAU

OTTAWA (PC) — Le Conseil économique du Canada estime que si les pouvoirs publics ne prennent pas de nouvelles initiatives, les prix pourraient augmenter de plus de 50 pour cent d'ici 1985 et l'économie canadienne pourrait perdre jusqu'à \$91 milliards d'ici 1990 sous forme de revenus éventuels, de profits et de recettes publiques.

"Certes, même en l'absence de toute nouvelle initiative, il se produira des améliorations au cours des années à venir, mais le coût de l'inaction nous paraît trop élevé", a déclaré, jeudi, le président du Conseil économique M. David Slater, à l'occasion de la publication du 18e rapport annuel de l'organisme, intitulé "Sortir de l'impasse".

"Ce qu'il nous faut, c'est un schéma d'intervention" pour tenter de régler les deux plus importants problèmes économiques: l'inflation et le taux de croissance qui est inférieur au potentiel de l'économie", a ajouté M. Slater.

Le rapport du CEC précise que la réorientation des politiques ne doit pas se traduire par l'abandon de la politique monétaire actuelle, mais devrait plutôt "étayer cette politique de mesures fiscales et budgétaires destinées à influencer sur l'offre aussi bien que sur la demande, tout en contenant l'expansion des dépenses publiques".

Recommandations

Pour parvenir à ces fins, le conseil a formulé une série de recommandations:

- une baisse de l'impôt sur les sociétés;
- le maintien des restrictions sur les dépenses publiques;
- une réduction des impôts indirects sur les produits non énergétiques assortie d'un mécanisme permettant de s'assurer que les consommateurs en bénéficieraient véritablement;
- une hausse modérée de l'impôt sur le revenu des particuliers en 1983 et 1984 et une réorientation des politiques fiscales provinciales dans le même sens.

Par ailleurs, le conseil estime qu'en modifiant les structures réglementaires actuelles, on pourrait obtenir une diminution de prix dans des domaines aussi variés que l'aviation commerciale, les télécommunications, la commercialisation des produits agricoles, l'aménagement ou milieu urbain et le taxi.

Analysant le dernier budget fédéral en marge de son rapport, le conseil estime que la nouvelle situation budgétaire à Ottawa donne au gouvernement fédéral une plus grande marge de manoeuvre, "mais qu'il reste à déterminer dans quelle mesure cette nouvelle marge de manoeuvre sera utilisée pour abaisser le déficit et, pour tout déficit donné, dans quelle proportion elle servira à financer de nouveaux programmes de dépense ou à réduire les impôts".

Dans ses projections, le conseil affirme d'autre part que l'inflation se maintiendra au-dessus de 10 pour cent au cours des prochaines années, pour diminuer à environ 8,5 pour cent vers la fin de la décennie.

La croissance de l'économie s'accéléra de 1983 à 1986, grâce à la mise en chantier des grands travaux énergétiques, mais ralentira par la suite à moins que de nouveaux investissements n'assurent la relance.

Le chômage diminuera au cours des prochaines années, mais se remettra à augmenter par la suite à

moins qu'on ne trouve de nouveaux moyens de stimuler l'économie.

Quant à la productivité, le conseil affirme qu'elle continuera vraisemblablement de piétiner, mais qu'on peut espérer des progrès vers la fin des années 80.

Les salaires réels ne s'élèveront que faiblement durant la première

moitié des années 1980, mais la situation est de meilleur augure par la suite.

Enfin, le conseil prévoit que le déficit fédéral diminuera grâce au programme énergétique national et l'entente canado-albertaine sur les prix du pétrole.

Le CEC propose une réduction de \$2.5 milliards des impôts des compagnies

OTTAWA (PC) — Pour relancer l'économie, affirme-t-il, le Conseil économique suggère une réduction de \$2.5 milliards des impôts des compagnies et une baisse des taux d'intérêt de deux à trois points de pourcentage.

Et, selon le conseil, pour combler une partie du manque à gagner du

gouvernement en diminuant les impôts des compagnies, il suffirait de hausser de six pour cent les impôts des particuliers.

Le CEC a publié jeudi sa 18ème analyse annuelle.

Il prédit que le budget fédéral entraînera l'an prochain un déficit moindre pour Ottawa, tout en provoquant également un léger ralentissement de l'activité économique et un taux un peu élevé de chômage que ce à quoi on aurait pu s'attendre en d'autres circonstances.

L'analyse du budget par le conseil prévoit une progression économique de 2.0 pour cent et un taux de chômage de 7.1 pour cent. Sans les hausses nettes de taxes prévues dans le budget, maintient-il, la progression économique serait de 2.3 pour cent et le chômage de 7 pour cent.

Nouvelle théorie

Le conseil déclare que, si on adoptait ses recommandations, on aurait d'ici 1985 une inflation légèrement moindre, un taux de chômage d'environ la moitié du taux présent et — malgré les hausses de taxes des particuliers — une augmentation du revenu personnel, une fois les impôts déduits.

Il s'agit, en somme, d'une nouvelle théorie très en vogue aux Etats-Unis et voulant qu'une diminution des impôts des sociétés encourage les nouveaux investissements, augmente l'approvisionnement en biens, restreint l'inflation et mène à des gains réels du revenu personnel.

Le conseil compte 18 membres désignés par le premier ministre. Même si sa dernière analyse n'a été publiée que jeudi, elle était terminée avant le dépôt du budget.

Certains des membres se sont dissociés des conclusions de l'analyse. M. Robert Bryce, ancien sous-ministre des Finances, a souligné qu'il fallait prendre les projections du conseil, obtenues par ordinateur, avec une grande prudence; il a aussi mis en doute que le pays puisse réellement profiter d'une diminution des impôts des compagnies.

Pour M. Kalmen Kaplansky, de l'Institut des droits de l'Université d'Ottawa, les réductions antérieures des impôts des sociétés ont permis à ces dernières de réaliser des bénéfices records sans que les prix diminuent et sans qu'elles s'aventurent dans de nouveaux investissements.

Le conseil souligne qu'Ottawa recueillera \$60 milliards supplémentaires en revenus énergétiques au cours des cinq prochaines années. Il suggère qu'une portion de cet argent serve à réduire les taxes indirectes, soit de vente et d'accises.

Document

En réduisant les impôts des sociétés de 15 pour cent, il serait possible au gouvernement de récupérer ces revenus perdus en éliminant les encouragements fiscaux qui ne touchent que certaines industries désignées.

Le conseil recommande, pour les prochaines années, des hausses modérées de l'impôt des particuliers de six pour cent, avec ajustements appropriés pour les bas revenus.

En 1980-1981, le gouvernement a collecté \$20 milliards en impôts des particuliers. Une hausse de six pour cent représenterait \$1.2 milliard de plus.



LE SOLEIL
passe l'hiver
en Floride

Lisez votre quotidien préféré pendant vos vacances...
LISTE DES DEPOSITAIRES EN FLORIDE:

Miami

- Plaza News
79 St - Biscayne Blvd
- House of Toys
12854 Biscayne Blvd
- J. and J. Stationary
209 - 71 St Street
- Freddy's News
7436 Collins Ave
- Sheldon Drug
9501 Harding Ave - Surtside
- Liggitt's Pharm
17010 Collins Ave
- Trade Winds
17600 Collins Ave
- Golden Shores Pharm
18190 Collins Ave
- Beach Arbor
18925 Collins Ave
- Surfside Drugs
9500 Harding
- Hawaiian Isle Gifts Shop
17501 Collins Ave
- Motel Pharmacy
17200 Collins Ave
- Waikiki Gifts Shop
18801 Collins Ave
- Marco Polo Sundries
19201 Collins Ave

Fort Lauderdale

- Smith's Drug Store
1910 E. Sunrise Blvd Rt 1
- Cunningham Drug
A1A Oakland Pk
- Cunningham Pharm
Las Olas Blvd
203 South Atlantic
- P. N. S. Discount
3145 N. E. 9 St.
- Clarks News
4 Watt St.
- Bob News
1619 S. Andrews
- Jean-Guy Lecours
2933 N. W. 28 Way
- Mobil Home and
Country Club
Oakland Blvd (484-8758)
- Trail and Trailer Grocery
998 N. Federal Hwy
- News Rack
The Galleria Mall
Sunrise Blvd

Fort Lauderdale by the sea

- City News
4402 Bougainville Dr.
- Scott's Sundries
8 Commercial Blvd
Cunningham Drugs
Sea Ranch
Village Shopping Center
4759 N. Ocean Drive
- Hollywood**
News Rack
Hollywood Shopping Mall
H. Breeding's Rexall Store
1400 S. Federal Highway
- Tuzzo News
1700 E. Young Circle
- Beach Book Sundries
328 Johnson
- Howard Johnson
2501 N. Ocean Drive
- Hallandale**
Tobacco Town
15 - D3 Diplomat Mall
1401 E. Hallandale Blvd
- Adrien Hébert
2621 S.W. 51 St.
- Dale Village
Hallandale Blvd
962-1676
- Sam's Grocery
Country Club Lane

M. Jacques St-Jean

- 433 Marine Drive
Park Lanes
- Pompano**
Lakeside Pharmacy
1201 S. Ocean Blvd
- Oceanside Drugs
31 N. A1A
(Oceanside Shopping Center)
- Quality Dry Cleaning
2668 E. Atlantic Blvd
- Dania**
Lucky Seven Inc. Jen Roger
265 S. Fedl Highway
- Dania News and Books
Dania Beach Blvd
- Khan's Grocery
2102 N. Federal Hwy
- Palm Beach**
Main Street News and Books
255 Royal Poinciana Way
- Gourmet Deli of the Palm Beaches
Colonades Beach Hotel
Palm Beach Shore
- Deerfield Beach**
Mollo Pharmacy
233 N.E. 21 St. A1A

Century News

- 1818 W. Hillsboro Blvd
- Lighthouse Point**
Lighthouse Books Store
3650 Federal North Hwy
Venetian Shopping Center
- Margate**
Margate Books
5869 Margate Blvd
- Sunrise**
Cars Unlimited
Nobb Hill Plaza
10049 Sunset Strip
- Boynton Beach**
Dan's News
640 Ocean Ave
- Lake Worth**
Dan's News Smoke Shop
608 Lake Ave
- Boca Raton**
New Shack
1375 W. Palmetto Pk
- Singer Island**
Little Professor Book Center
2515 N. Ocean Ave

Bell Canada

Avis du 29e dividende
Un dividende trimestriel de un dollar et cinq cents par action privilégiée, classe C, série D, a été déclaré et sera payable le 1er mars 1982 aux détenteurs desdites actions privilégiées enregistrés aux livres de la compagnie à la fermeture des bureaux le 1er février 1982.

Le secrétaire de la compagnie,
G. Houle,
Montréal, le 16 décembre 1981

Bell

Bell Canada

Avis du 42e dividende
Un dividende trimestriel de quatre-vingt-trois cents par action privilégiée, classe B, série B, a été déclaré et sera payable le 15 février 1982 aux détenteurs desdites actions privilégiées enregistrés aux livres de la compagnie à la fermeture des bureaux le 15 janvier 1982.

Le secrétaire de la compagnie,
G. Houle,
Montréal, le 16 décembre 1981

Bell

ABRI FISCAL (M.U.R.B.)

24%

DE RENDEMENT ANNUEL SUR IMMEUBLE A CATEGORIE 31

- LOCATION GARANTIE 1 AN
- \$7,500 comptant
- \$7,500 juill 1 1982
- AMORTISSEMENT 5% SI ACHETE AVANT LE 31 DECEMBRE 1981
- DUREE 10 ANS

INFORMATIONS:
JACQUES LACHANCE & ASS. COURTIERS
653-0556
651-7501

ENTREPOUR à louer

9,180 pi. car.
incluant 1,200 pi. car.
en espace à bureaux

635 boul. Pierre-Bertrand Vanier 681-7211

DISPONIBLE DU LUNDI AU VENDREDI, LE LENDEMAIN DE SA PUBLICATION. LE SAMEDI, EN VENTE LE JOUR MEME

LE SOLEIL

DÉCÈS ET AVIS DIVERS

• rhétoriciens et amicales • funérailles • remerciements • mémoriam • services anniversaires • faveurs

705 AVIS DE DÉCÈS

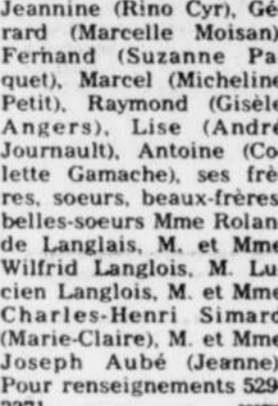
ALLARD, Yvonne
BELANGER, Aimé
BROCHU, Amédée
CHAPADOS, Doris
DAIGLE, Jean-Marie
DESCHESES, Anatole
DUFRESNE, Mary
GAGNON, Auguste-E.
GIGNAC, Roméo
MORISSET, Arthur
MORIN, Roland
PAQUET, Raymond
PARE, Béatrice
PETIT, Roland
TALBOT, Alexandrine
TERREAU, Edith
VEZINA, Guy
VEZINA, Georgette

ALLARD (Yvonne Langlois)



A l'hôpital du Christ-Roi, le 16 décembre 1981, à l'âge de 81 ans, est décédée dame Yvonne Langlois, épouse de feu Antoine Allard. Elle demeurait 289 avenue Proulx, Ville Vanier. Les funérailles auront lieu samedi le 19 décembre, à 13h30. Départ du funérarium Lépine-Cloutier Ltée 260 avenue Beaucage Ville Vanier à 12h45 pour l'église Notre-Dame de la Recouvrance, et de là au cimetière Jardin du Repos. Elle laisse dans le deuil ses enfants, gendres, belles-filles, Georgette (Jean-Paul Lirette), Paul-Henri (Jeannine Gingras, Jeannine (Rino) Cyr), Gérard (Marcelle Moisan), Fernand (Suzanne Paquet), Marcel (Micheline Petit), Raymond (Gisèle Angers), Lise (André Journault), Antoine (Collette Gamahe), ses frères, sœurs, beaux-frères, belles-sœurs Mme Roland Langlois, M. et Mme Wilfrid Langlois, M. Lucien Langlois, M. et Mme Charles-Henri Simard (Marie-Claire), M. et Mme Joseph Aubé (Jeanne). Pour renseignements 529-3371.

BELANGER (Aimé)



A l'hôpital du St-Sacrement, le 16 décembre 1981, à l'âge de 69 ans et 6 mois, est décédé M. Aimé Bélanger, rentier et ex-proprétaire de Georges Valet Service, époux de dame Jeanne Desjardins. Il demeurait sur la rue de la Concorde, paroisse Ste-Odile. Les funérailles auront lieu samedi, le 19 décembre, à 10h. Départ du foyer funéraire J. Bouchard & Fils Ltée 1290 1ère Avenue à 9h40 pour l'église de Ste-Odile située au 210 rue des Chênes ouest et de là au cimetière Belmont. Il laisse dans le deuil son épouse, ses fils Yvon, sa belle-fille Jocelyne, ses petits-enfants: Jenny et René, ses frères, ses sœurs, ses beaux-frères et ses belles-sœurs: Mme Antoine Larivière (Estelle), M. et Mme Paul Bélanger (Bernadette), M. et Mme Omer Bélanger, M. et Mme Léon Bonenfant (Simone), Mme Antonio Dufour (Yvonne), M. et Mme Fernand Bélanger, M. et Mme Roland Bélanger, M. et Mme Jean-Marie Bélanger, M. et Mme Hector St-Laurent (Thérèse), M. et Mme G. Lacasse (Marcelle), M. et Mme Philippe Pilote (Madeleine), M. et Mme Armand Bélanger, Sr Rita Bélanger, p.s.a., M. et Mme Joseph Desjardins, Mlle Isabelle Desjardins, M. Alfred Desjardins, Mme Roméo Marquis (Marianne), M. et Mme Gérard Michaud (Marie-Louise), Mlle Marguerite Desjardins, Sr Eva Desjardins s.c.q., M. et Mme Camille Desjardins, M. et Mme Florient Desjardins, plusieurs neveux et nièces. S'il vous plaît, ne pas envoyer de fleurs. Compenser par un don à la Recherche en cardiologie à l'hôpital Laval, 2725 chemin Ste-Foy, Ste-Foy, G1V 4G5 ou offrandes de

messes. La dépouille mortelle sera exposée jeudi soir à 19h. Vendredi le foyer est ouvert de 14h à 17h et de 19h à 22h. Samedi, ouverture à 8h30.

BROCHU (Amédée)

A St-Damien, comté de Bellechasse, le 17 décembre 1981, à l'âge de 70 ans, est décédé subitement M. Amédée Brochu, époux de dame Jeanne Métivier. Il demeurait à St-Damien, comté de Bellechasse. Les funérailles auront lieu lundi, le 21 décembre, à 10h30. Départ du salon funéraire de la maison mère de St-Damien, à 10h15 pour l'église de St-Damien et de là au cimetière paroissial. Il laisse dans le deuil outre son épouse, ses enfants, gendres et belles-filles: M. et Mme Laurier Brochu (Collette), M. et Mme Nelson Labrecque (Lise), M. et Mme Jean-Guy Roy (Collette), M. et Mme Guy Lafamme (Agathe), M. et Mme Denis Côté (Jeanne-Paul), M. et Mme Charles-Auguste Brochu (Michèle Bernard), M. et Mme Bernard Brochu (France Duchesneau), M. et Mme Guy Gosselin (Solange), M. et Mme Denis Arbour (Sylvianne), ainsi que ses frères et sœurs, beaux-frères et belles-sœurs: M. et Mme Philippe Métivier, Mlle Lucien Labrie, M. et Mme Arsène Brochu, M. et Mme Léo Brochu, M. et Mme Wilfrid Brochu, Mme Carmel Goupil, MM. Maurice et Damien Brochu, Mme Emile Métivier, MM. Côme et Damien Métivier, Mlle Thibault, ainsi que ses petits-enfants, neveux et nièces, et de nombreux amis. Direction des funérailles Roy & Rouleau Inc. St-Damien, comté Bellechasse.

CHAPADOS (Doris White)

A Québec, le 16 décembre 1981, à l'âge de 47 ans, est décédée dame Doris White, épouse de feu M. Josué Chapados. Elle demeurait au 2001 rue Desilets, Québec. Les funérailles auront lieu samedi, le 19 décembre, à 10 heures. Départ du funérarium Lépine-Cloutier Ltée 990, 1ère avenue Québec à 9h45 pour l'église St-Roch et de là au cimetière Belmont. Elle laisse dans le deuil, ses enfants: Michel et Chantal, sa mère: Mme Michael White, ses sœurs, frères, beaux-frères et belles-sœurs: M. et Mme Ronald Baudet (Liliane), M. et Mme Guy Sylvestre (Kathleen), M. et Mme Jean-Baptiste Tanguay (Laurette), M. et Mme Michel Roy (Micheline), M. et Mme Michel White (Monique), M. et Mme Georges White (Lise), M. et Mme Allen White (Liliane), M. et Mme Yvon White, ainsi que plusieurs neveux et nièces. Pour renseignements: 529-3371.

DAIGLE (Jean-Marie)

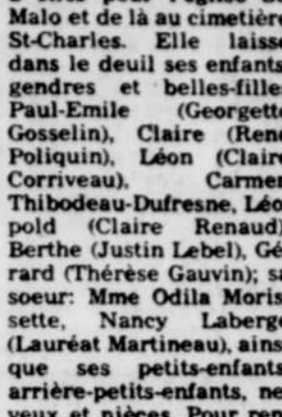
A Ste-Croix de Lotbinière, le 16 décembre 1981, à l'âge de 71 ans et 3 mois, est décédé M. Jean-Marie Daigle, époux de dame Juliette Bergeron. Il demeurait au 6147 rue Principale, Ste-Croix. Les funérailles auront lieu samedi, le 19 décembre, à 14h30. Départ du salon funéraire Beaudoin Ferland Dupuis Ltée 6236 rue Principale Ste-Croix à 13h45 pour l'église de Ste-Croix et de là au cimetière paroissial. Il laisse dans le deuil outre son épouse, ses enfants, gendres et belles-filles: M. et Mme Henri Daigle (Géatine April), M. et Mme Marcel Gingras (Monique), Mme Claudette Daigle Lavallière, M. et Mme Robert Daigle (Armande Simard), M. et Mme Gaston Daigle (Jeannine Lavallière), M. et Mme Pierre Daigle (Lise Laliberté), M. et Mme Benoît Faucher (Hélène), M. et Mme Yves Daigle (Ginnette Demers), M. et Mme Gervais St-Onge (Lise), ses frères, sœurs, beaux-frères et belles-sœurs: Mme Egide Bernard (Lucie), Mme Roger Boisvert (Gabrielle), M. et Mme Armand Voghel (Juliette), M. et Mme Roger Daigle (Arlène), M. Alphonse Daigle, M. Francis Boisvert, Mme Alphonse Bergeron, Mme Armand Bergeron (Marthe), Mme Benoit Bergeron (Mignon), plusieurs petits-enfants, neveux et nièces et amis.

DUFRESNE (Mary La)

A l'hôpital Général, le 16 décembre 1981, à l'âge de 91 ans, est décédée dame Mary Laferrière, épouse de feu M. Joseph Dufresne. Elle demeurait au 280 boulevard Langelier. Les funérailles auront lieu samedi, le 19

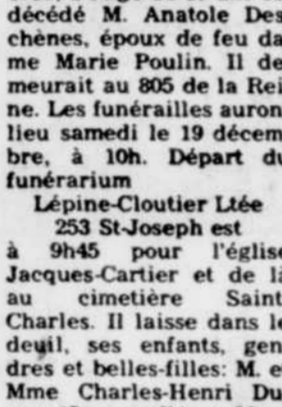
décembre 1981, à 10h. Départ du funérarium Lépine-Cloutier Ltée 300 chemin Ste-Foy à 9h45 pour l'église St-Malo et de là au cimetière St-Charles. Elle laisse dans le deuil ses enfants, gendres et belles-filles: Paul-Emile (Georgette Gosselin), Claire (René Poliquin), Léon (Claire Coriveau), Carmen Thibodeau-Dufresne, Léopold (Claire Renaud), Berthe (Justin Label), Gérard (Thérèse Gauthier), sa sœur: Mme Odila Morissette, Nancy Loberge (Lauréat Martineau), ainsi que ses petits-enfants, arrière-petits-enfants, neveux et nièces. Pour renseignements: 529-3371.

DESCHESES (Anatole)



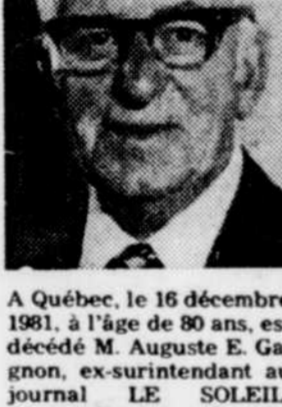
A Québec, le 16 décembre 1981, à l'âge de 71 ans, est décédé M. Roméo Gignac, ex-lieutenant de la police de Sillery, époux de dame Gemma Girard. Il demeurait au 2410 chemin du Foulon. Selon ses volontés, il a été enterré au crématorium Lépine-Cloutier Ltée 715 rue St-Vallier est Québec. Un service sera chanté samedi, le 19 décembre, à 14h, en l'église St-Michel de Sillery où la famille recevra les condoléances une demi-heure avant la cérémonie. Il laisse dans le deuil, outre son épouse, ses frères, sœurs, beaux-frères et belles-sœurs: M. et Mme Alfred Gignac (Claire Gagné), M. et Mme Lucien Gignac (Thérèse Marois), M. et Mme Rodolphe Fréchette (Léonide), M. et Mme Aimé Martel (Yvette), M. et Mme André Chabot (Hermine), M. et Mme Albert Girard (Elise Walsh), Mme Lucienne Caron, M. et Mme Léon Sirois (Claire Girard), M. et Mme Georges Bois (Cécile Girard), Mme Flavienne Lecours Girard, ainsi que plusieurs neveux et nièces. Pour renseignements: 529-3371.

MORISSET (Arthur)



Au Centre Hospitalier Courchesne, le 17 décembre 1981, à l'âge de 84 ans et 11 mois, est décédé M. Arthur Morisset, président-fondateur de la Maison Harold Després Enr., époux de dame Antoinette Breton. Il demeurait au 208, 10ème Rue. Les funérailles auront lieu lundi, 21 décembre, à 14h. Départ du foyer funéraire J. Bouchard & Fils Ltée 1290, 1ère Avenue à 13h45 pour l'église de St-François d'Assise, et de là au cimetière St-Charles, rue St-Vallier ouest. Il laisse dans le deuil outre son épouse, sa fille, son gendre, M. et Mme Harold Després (Monique), son frère, ses sœurs, beaux-frères et sa belle-sœur, M. et Mme David Morisset (Rita Poulin), Mme Rodolphe Vézina (Antoinette), Mme Raymond Martel (Léocadie), M. et Mme Raymond Dufresne (Henriette), Mlles Philomène et Adélaïde Morisset, M. et Mme Louis-André Breton (Antonia Roy), M. et Mme Benoit Gagné (Rose-Berthe Labrecque), Soeur Marie-Jeanne Breton, des Soeurs de la Charité de Québec, ainsi que ses petits-enfants François, Lucie, France, et Sylvie Després, plusieurs neveux, nièces, cousins et cousines. Le foyer funéraire sera ouvert de 14 à 17h, et de 19 à 22h. L'après-midi des funérailles, le salon sera ouvert à compter de midi trente.

MORIN (Roland)



A l'Hôtel Dieu de Lévis, le 16 décembre, à l'âge de 70 ans, est décédé M. Roland Morin, époux en 1ère nocce de feu Madeleine Dion, en 2e nocce de dame Lucienne Chamberland, de St-Charles. Les funérailles auront lieu samedi 19 décembre, à 15h30. Départ du salon Edouard Trahan 77 avenue Royale à 14h45 pour l'église St-Charles de Bellechasse, et de là au cimetière paroissial. Il laisse dans le deuil outre son épouse, ses enfants, gendres, Mlle Rolande Morin, M. et Mme Denis Carrier (Denise), M. et Mme Noël Fortin (Claire), M. et Mme Denis Fortin (Monique),

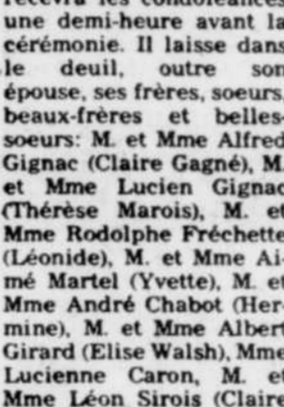
M. et Mme Robert Ferland (Diane), Pierre et André Morin, ses petits-fils, ses sœurs Exilia Garneau, Alice Lébourneau, ses frères, Albert Morin f.c., Gérard Morin f.c., son beau-père M. Joseph Dion, beaux-frères, belles-sœurs, neveux, nièces, cousins, cousines.

PAQUET (Raymond)



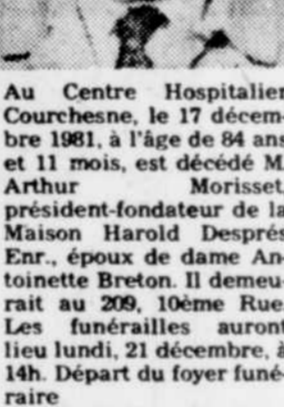
À Québec, le 17 décembre 1981, à l'âge de 64 ans, est décédé M. Raymond Paquet, époux de dame Rose-Aimée Bussières. Il demeurait au 106, Dupont Est, Pont-Rouge. Les funérailles auront lieu samedi, 19 décembre, à 14h30. Départ de la résidence funéraire L. Leclerc & Fils Ltée 247 Dupont ouest Pont-Rouge à 14h15, pour l'église Ste-Jeanne, et de là au crématorium. Il laisse dans le deuil outre son épouse, ses enfants, gendres et belles-filles, M. et Mme Gaston Auger (Lise), M. et Mme Réjean Paquet (Nicole), M. et Mme Marcel Paquet (Claire), M. et Mme Pierre Paquet (Francine), M. et Mme Michel Paquet (Jeanne), M. et Mme Sylvain Gaumond (Madeleine), M. et Mme Jacques Paquet (Louise), M. et Mme André Goulet (Suzanne), sa fille adoptive Sylvie, ses frères, sœurs, beaux-frères, belles-sœurs, M. et Mme Georges Paquet (Lucille), M. et Mme Maurice Lefebvre (Pauline), Mlle Louis-Georges Bussières (son fils Yves), M. et Mme Jean-Marie Paquet (Marie-Berthe), M. et Mme Robert Delisle (Cécile), M. et Mme Lionel Hardy (Murielle), M. et Mme Robert Bussières (Monique), M. et Mme Paul-Henri Paquet (Dorice), M. et Mme Marc Pelletier (Francine), M. et Mme Denis Paquet (Thérèse), ainsi que ses 16 petits-enfants. Pour renseignements: 529-3371.

PARE (Béatrice Bilodeau)



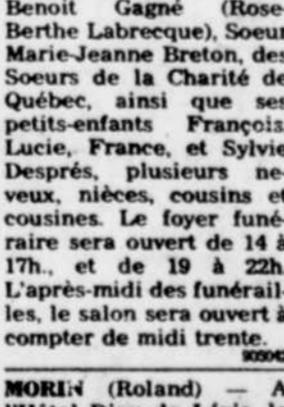
Elle laisse dans le deuil son cousin et sa cousine: M. et Mme Yves Delagrave. Pour renseignements: 529-3371.

VEZINA (Guy)



A Fort Lauderdale, le 15 décembre 1981, est décédé M. Guy Vézina, époux de dame Thérèse Boulanger. Il demeurait rue Mon Repos, Sillery-Fox. Selon ses volontés, il ne sera pas exposé. Un service sera chanté samedi, le 19 décembre 1981, à 10h, en l'église St-Charles-Garnier où la famille recevra les condoléances une demi-heure avant la cérémonie. L'inhumation se fera au cimetière Belmont sous la direction de la maison Lépine-Cloutier Ltée 990, 1ère Avenue Québec à 9h45 pour l'église de Ste-Odile située au 210 rue des Chênes ouest et de là au cimetière Belmont. Il laisse dans le deuil ses enfants: Clément (Lauréat Gédéon), Jean-Paul (Joan Johnston), ses petits-enfants: Rémi, Marc (Louise Renaud), Line, Marie-Josée, Daniel, Linda, ses frères, sœur et belles-sœurs: M. et Mme Léopold Bilodeau, Mme Philippe Paré (Annette), M. et Mme Aimé Bilodeau, M. et Mme Gilbert Bilodeau, Mme Eugène Bilodeau, Mme Emile Bilodeau, ainsi que plusieurs neveux et nièces, cousins et cousines. Le salon sera ouvert de 14 heures à 17 heures et de 19 heures à 22 heures.

PETTIT (Roland)



A Québec, le 17 décembre 1981, à l'âge de 72 ans, est décédé, après une longue maladie, M. Roland Petit, retraité de Reed Paper, époux de dame Cécile Labrecque. Il demeurait au 475, 49e Rue ouest, Charlesbourg. Les funérailles auront lieu lundi le 21 décembre, à 13h. Départ du funérarium Lépine-Cloutier Ltée 990, 1ère Avenue Québec à 12h45 pour l'église St-Rodrigue et de là au crématorium Lépine-Cloutier Ltée. Il laisse

filles remerciement sincèrement tous les parents et amis qui leur ont témoigné des marques de condoléances lors du décès de Mme Andréa Cloutier, soit par offrandes de messes, truits floraux, bouquets spirituels, visites ou assistance aux funérailles. A tous un cordial merci.

COTE (Rose-Aimée Gourde)

— Les enfants et tous les membres de la famille de Mme Adélaïde Côté remercient tous les parents et amis qui leur ont témoigné leur sympathie soit par offrandes de messes ou assistance au service religieux.

FISET (Marguerite Trépanier)

— M. Ls-Ed. Fiset remercie sincèrement parents et amis qui lui ont témoigné des marques de condoléances à l'occasion du décès de son épouse Marguerite, le 21 octobre dernier.

ST PIERRE (Gilles)

— Mme Louise, sa fille Amélie, la famille Thérèse et Léopold St-Pierre remercient sincèrement parents et amis qui ont témoigné leur amitié, visites au salon funéraire, assistance aux funérailles, offrandes de messes, sympathies, prières, aide, lors du décès de M. Gilles St-Pierre, survenu le 1er décembre. Veuillez considérer ces remerciements personnels.

725 SERVICES ANNIVERSAIRES

BERTRAND (Diane Vigneux)



Samedi le 19 décembre à 11 heures en l'église St-Gérard Magella, Val Bélar, sera chanté une messe anniversaire pour dame Diane Vigneux épouse de M. Maurice Bertrand. Parents et amis sont invités à y assister.

DROLET (Paul-Emile)



Samedi le 19 décembre 1981 à 15h en l'église de l'Anceine-Lorette, sera célébré le service anniversaire de M. Camille Tremblay, époux de feu dame Juliette Michaud et père de Jacques Tremblay (Murielle Maheux), Ginette Tremblay Robertson (Peter Robertson), et de Jean-Pierre Tremblay (Lise Tremblay). Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

760 FAVEURS OBTENUES

REMERCIEMENT à sa Sainteté le pape Paul VI pour faveur obtenue avec promesse de faire publie. G.P.

REMERCIEMENTS au St-Esprit pour faveur obtenue, avec promesse de faire publie. G.R.C.

REMERCIEMENT au St-Esprit pour faveur obtenue avec promesse de faire publie. Y.C.F.C.

REMERCIEMENTS au St-Esprit pour faveur obtenue avec promesse de faire publie. L.P.P.

ra célébré le service anniversaire de M. Jean-Marie Duclos. Parents et amis sont invités à y assister.

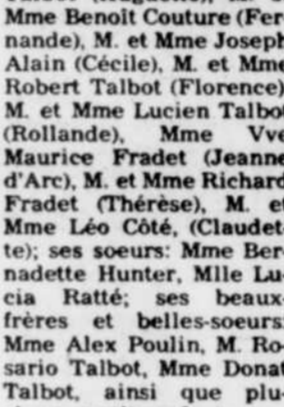
GIROU (Marie-Rose)

— Epouse de Louis Clavet, Samedi, le 19 décembre à 10h, en l'église Nativité de Beauport sera célébrée une messe anniversaire pour Mme Marie-Rose Clavet. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

HOUE (Alicia)

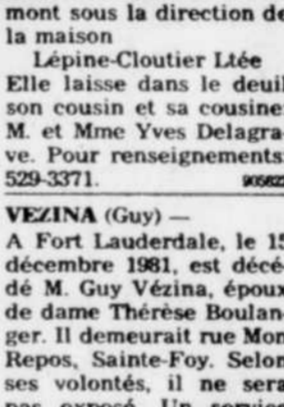
— Epouse de René Hostiou, et mère de Christiane et Francine Hostiou. Lundi, 21 décembre à 15h, en l'église Nativité de Beauport, sera célébrée une messe pour le 10e anniversaire du décès de Mme Alicia Hostiou. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

LEPINE (Robert)



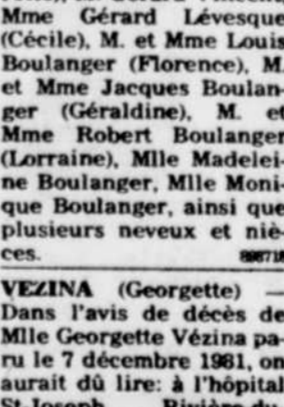
Dimanche le 27 décembre, jour de la Ste-Famille, à 10h30, en l'église St-Roch, sera chantée une messe anniversaire pour M. Robert Lépine. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

ROBERGE (Omer)



Samedi le 19 décembre 1981 à 15 heures en l'église Jacques-Cartier sera chanté le service anniversaire de M. Omer Roberge époux de dame Marie-Anne Dionne et père de Michel Roberge (Collette Bédard). Parents et amis sont invités à y assister.

SEVIGNY (Irène Lacasse)



Dimanche, le 20 décembre 1981, à 11h30, en l'église St-Lambert, sera célébrée une messe anniversaire pour dame Irène Lacasse, épouse de M. Marcel Sévigny. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

TREMBLAY (Antonio)

Samedi le 19 décembre 1981, à 11h, en l'église St-Fidèle de Limoulin, sera chanté le service anniversaire de M. Antonio Tremblay, époux de feu dame Juliette Michaud et père de Jacques Tremblay (Murielle Maheux), Ginette Tremblay Robertson (Peter Robertson), et de Jean-Pierre Tremblay (Lise Tremblay). Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

760 FAVEURS OBTENUES

REMERCIEMENT à sa Sainteté le pape Paul VI pour faveur obtenue avec promesse de faire publie. G.P.

REMERCIEMENTS au St-Esprit pour faveur obtenue, avec promesse de faire publie. G.R.C.

REMERCIEMENT au St-Esprit pour faveur obtenue avec promesse de faire publie. Y.C.F.C.

REMERCIEMENTS au St-Esprit pour faveur obtenue avec promesse de faire publie. L.P.P.

REMERCIEMENT au St-Esprit pour faveur obtenue avec promesse de faire publie. G.P.

REMERCIEMENTS au St-Esprit pour faveur obtenue avec promesse de faire publie. C.B.

REMERCIEMENTS au St-Esprit pour faveur obtenue avec promesse de faire publie. N.D.A.B.

REMERCIEMENT au St-Esprit pour faveur obtenue avec promesse de faire publie. P.A.

ST-ESPRIT qui m'éclaircit tout, qui illumines tous les chemins pour que je puisse atteindre mon idéal. Toi qui me donnes le don divin de pardonner et d'oublier le mal qu'on me fait et qui, dans tous les instants de ma vie, es avec moi, je veux pendant ce court dialogue Te remercier pour tout et confirmer encore une fois que je ne veux pas me séparer de Toi à jamais, même et malgré n'importe quelle illusion matérielle. Je désire être avec Toi dans la gloire éternelle. Merci de ta miséricorde envers moi et les miens. La personne devra dire cette prière pendant trois jours de suite. Après les trois jours, la grâce demandée sera obtenue même si elle pouvait paraître difficile. Faire publie assisté la grâce obtenue sans dire la demande; au bas, mettre les initiales de la personne exaucée. Y.G.

ST-ESPRIT qui m'éclaircit tout, qui illumines tous les chemins pour que je puisse atteindre mon idéal. Toi qui me donnes le don divin de pardonner et d'oublier le mal qu'on me fait et qui, dans tous les instants de ma vie, es avec moi, je veux pendant ce court dialogue Te remercier pour tout et confirmer que je ne veux pas me séparer de Toi à jamais, même et malgré n'importe quelle illusion matérielle. Je désire être avec Toi dans la gloire éternelle. Merci de ta miséricorde envers moi et les miens. La personne devra dire cette prière pendant trois jours de suite. Après les trois jours, la grâce demandée sera obtenue même si elle pouvait paraître difficile. Faire publie assisté la grâce obtenue sans dire la demande; au bas, mettre les initiales de la personne exaucée. T.M.

SERVICES SPECIAUX

790 MONUMENTS FUNERAIRES

THERIAULT & FILS
710, 12ÈRE AVENUE, QUÉBEC, 524-1561

DÉCÈS ET AVIS DIVERS

Pour faire paraître un avis ou une annonce, s'il vous plaît communiquer avec le Service des Annonces Classées. Les avis de décès sont reçus jusqu'à 10h45 pour publication le même jour.

647 3311

Le tarif de décès et avis divers est de 22 du mot minimum \$7,00 avec photo minimum \$32,00. Le tarif pour les annonces sera fourni sur demande.

Fox nommé une 2e fois Canadien de l'année

Pour la deuxième fois, Terry Fox, que le cancer devait emporter le 28 juin, a été nommé Canadien de l'année.

Le garçon de 23 ans, de Port Coquitlam, Colombie-Britannique, qui avait de mourir à réussi à recueillir \$24 millions en dons pour aider la recherche sur la terrible maladie, a été le choix incontestable des rédacteurs en chef des journaux et des stations de radio et de télévision qui ont répondu à la consultation tenue tous les ans par La Presse Canadienne.

Terry Fox avait également été désigné Canadien de l'année en 1980. Cette année-là, privé d'une jambe, il avait entrepris le fameux Marathon de l'espoir: partie de Saint-Jean, Terre-Neuve, il voulait se rendre à l'autre bout du pays, mais la maladie se propagea à ses poumons et il dut arrêter à mi-chemin, à Thunder Bay, en Ontario.

Plus de deux tiers des voix sont allées à Terry Fox. Loin derrière lui, venait le premier ministre Trudeau, qui a lui neuprenait a été précédemment nommé Canadien de l'année.

720 CARTES DE REMERCIEMENTS



REMERCIEMENTS au St-Esprit pour faveur obtenue avec promesse de faire publie. G.P.

REMERCIEMENTS au St-Esprit pour faveur obtenue avec promesse de faire publie. G.R.C.

REMERCIEMENTS au St-Esprit pour faveur obtenue avec promesse de faire publie. Y.C.F.C.

REMERCIEMENTS au St-Esprit pour faveur obtenue avec promesse de faire publie. L.P.P.

REMERCIEMENT au St-Esprit pour faveur obtenue avec promesse de faire publie. G.P.

REMERCIEMENTS au St-Esprit pour faveur obtenue avec promesse de faire publie. C.B.

REMERCIEMENTS au St-Esprit pour faveur obtenue avec promesse de faire publie. N.D.A.B.

REMERCIEMENT au St-Esprit pour faveur obtenue avec promesse de faire publie. P.A.

ST-ESPRIT qui m'éclaircit tout, qui illumines tous les chemins pour que je puisse atteindre mon idéal. Toi qui me donnes le don divin de pardonner et d'oublier le mal qu'on me fait et qui, dans tous les instants de ma vie, es avec moi, je veux pendant ce court dialogue Te remercier pour tout et confirmer encore une fois que je ne veux pas me séparer de Toi à jamais, même et malgré n'importe quelle illusion matérielle. Je désire être avec Toi dans la gloire éternelle. Merci de ta miséricorde envers moi et les miens. La personne devra dire cette prière pendant trois jours de suite. Après les trois jours, la grâce demandée sera obtenue même si elle pouvait paraître difficile. Faire publie assisté la grâce obtenue sans dire la demande; au bas, mettre les initiales de la personne exaucée. Y.G.

ST-ESPRIT qui m'éclaircit tout, qui illumines tous les chemins pour que je puisse atteindre mon idéal. Toi qui me donnes le don divin de pardonner et d'oublier le mal qu'on me fait et qui, dans tous les instants de ma vie, es avec moi, je veux pendant ce court dialogue Te remercier pour tout et confirmer que je ne veux pas me séparer de Toi à jamais, même et malgré n'importe quelle illusion matérielle. Je désire être avec Toi dans la gloire éternelle. Merci de ta miséricorde envers moi et les miens. La personne devra dire cette prière pendant trois jours de suite. Après les trois jours, la grâce demandée sera obtenue même si elle pouvait paraître difficile. Faire publie assisté la grâce obtenue sans dire la demande; au bas, mettre les initiales de la personne exaucée. T.M.

SERVICES SPECIAUX

790 MONUMENTS FUNERAIRES

THERIAULT & FILS
710, 12ÈRE AVENUE, QUÉBEC, 524-1561

DÉCÈS ET AVIS DIVERS

Pour faire paraître un avis ou une annonce, s'il vous plaît communiquer avec le Service des Annonces Classées. Les avis de décès sont reçus jusqu'à 10h45 pour publication le même jour.

647 3311

Le tarif de décès et avis divers est de 22 du mot minimum \$7,00 avec photo minimum \$32,00. Le tarif pour les annonces sera fourni sur demande.

Fox nommé une 2e fois Canadien de l'année

Pour la deuxième fois, Terry Fox, que le cancer devait emporter le 28 juin, a été nommé Canadien de l'année.

Le garçon de 23 ans, de Port Coquitlam, Colombie-Britannique, qui avait de mourir à réussi à recueillir \$24 millions en dons pour aider la recherche sur la terrible maladie, a été le choix incontestable des rédacteurs en chef des journaux et des stations de radio et de télévision qui ont répondu à la consultation tenue tous les ans par La Presse Canadienne.

Terry Fox avait également été désigné Canadien de l'année en 1980. Cette année-là, privé d'une jambe, il avait entrepris le fameux Marathon de l'espoir: partie de Saint-Jean, Terre-Neuve, il voulait se rendre à l'autre bout du pays, mais la maladie se propagea à ses poumons et il dut arrêter à mi-chemin, à Thunder Bay, en Ontario.

Plus de deux tiers des voix sont allées à Terry Fox. Loin derrière lui, venait le premier ministre Trudeau, qui a lui neuprenait a été précédemment nommé Canadien de l'année.

720 CARTES DE REMERCIEMENTS



REMERCIEMENTS au St-Esprit pour faveur obtenue avec promesse de faire publie. G.P.

REMERCIEMENTS au St-Esprit pour faveur obtenue avec promesse de faire publie. G.R.C.

REMERCIEMENTS au St-Esprit pour faveur obtenue avec promesse de faire publie. Y.C.F.C.

REMERCIEMENTS au St-Esprit pour faveur obtenue avec promesse de faire publie. L.P.P.

REMERCIEMENT au St-Esprit pour faveur obtenue avec promesse de faire publie. G.P.

REMERCIEMENTS au St-Esprit pour faveur obtenue avec promesse de faire publie. C.B.

REMERCIEMENTS au St-Esprit pour faveur obtenue avec promesse de faire publie. N.D.A.B.

REMERCIEMENT au St-Esprit pour faveur obtenue avec promesse de faire publie. P.A.

ST-ESPRIT qui m'éclaircit tout, qui illumines tous les chemins pour que je puisse atteindre mon idéal. Toi qui me donnes le don divin de pardonner et d'oublier le mal